

Amosy
10-02-2014
(Grandjean - Paris)

RUTH AMOSSY

L'argumentation dans le discours


ARMAND COLIN

Chapitre 2

L'ethos discursif ou la mise en scène de l'orateur

Pour exercer une influence, celui qui prend la parole ou la plume doit s'adapter à ses allocutaires en essayant d'imaginer aussi fidèlement que possible leur vision des choses. Il doit donc se faire une idée de la façon dont ses partenaires le perçoivent. Quelle autorité possède-t-il à leurs yeux ? L'importance attribuée à la personne de l'orateur dans l'argumentation est un point essentiel des rhétoriques antiques, qui appellent « ethos » l'image de soi que l'orateur construit dans son discours pour contribuer à l'efficacité de son dire (Introduction, 1.1). Pour comprendre selon quelles modalités la présentation de soi du locuteur peut contribuer à la force de sa parole, on reprendra d'abord la notion d'ethos au fil d'un rapide parcours chronologique allant d'Aristote à la pragmatique contemporaine¹.

1. Pour une mise au point plus élaborée sur la question, on consultera Ruth Amossy, 2010, *La Présentation de soi. Ethos et identité verbale* (Paris, PUF).

1. La rhétorique classique : l'ethos, image discursive ou donnée extratextuelle ?

1.1. La tradition aristotélicienne : l'ethos comme image discursive

Aristote y insiste clairement : l'ethos fait partie des moyens de preuve techniques (*pisteis*) qui rendent le discours persuasif¹ :

C'est le caractère moral (de l'orateur) qui amène la persuasion, quand le discours est tourné de telle façon que l'orateur inspire la confiance. Nous nous en rapportons plus volontiers et plus promptement aux hommes de bien, sur toutes les questions en général, mais d'une manière absolue, dans les affaires embrouillées ou qui prêtent à l'équivoque. Il faut d'ailleurs que ce résultat soit obtenu par la force du discours, et non pas seulement par une prévention favorable à l'orateur. Il n'est pas exact de dire [...] que la probité de l'orateur ne contribue en rien à produire la persuasion ; mais c'est, au contraire, au caractère moral que le discours emprunte je dirai presque sa plus grande force de persuasion (1991 : 83).

Dans sa *Rhétorique*, Aristote nomme *ethos*, du terme grec *ηθος*, caractère, l'image de soi que projette l'orateur désireux d'agir par sa parole. Il souligne le fait que cette image est produite par le discours. Il ouvre ainsi un débat qui va se poursuivre au long des siècles, et dont on trouve jusqu'à ce jour des retombées. Il s'agit de savoir s'il faut privilégier l'image de soi que l'orateur projette dans sa parole, ou plutôt celle qui dérive d'une connaissance préalable de sa personne.

Pour Aristote, c'est bien dans le discours qu'il importe de construire une image de soi. L'ethos, note Roland Barthes, consiste dans les « traits de caractère que l'orateur doit

1. Aristote distingue entre les preuves extratechniques, préalablement données comme le témoignage, les aveux sous la torture, etc. et les preuves techniques fournies par l'orateur (logos, ethos, pathos).

montrer à l'auditoire (peu importe sa sincérité) pour faire bonne impression : ce sont ses *airs* [...] ». « L'orateur, ajoute Barthes, énonce une information et en même temps il dit : je suis ceci, je ne suis pas cela » (Barthes 1994 : 315). C'est le même principe qui est à l'œuvre dans la réutilisation que fait Dominique Maingueneau de la notion d'ethos :

L'ethos [du locuteur] est [...] attaché à l'exercice de la parole, au rôle qui correspond à son discours, et non à l'individu « réel », indépendamment de sa prestation oratoire : c'est donc le sujet d'énonciation en tant qu'il est en train d'énoncer qui est ici en jeu (Maingueneau 1993 : 138).

Sur quoi, selon la rhétorique aristotélicienne, se fonde ce moyen de preuve qu'est l'ethos ? L'autorité que donne à l'orateur sa présentation de soi y dérive de trois aspects fondamentaux :

Il y a trois choses qui donnent de la confiance dans l'orateur ; car il y en a trois qui nous en inspirent, en dehors, indépendamment des démonstrations produites. Ce sont le bon sens (*phronesis*), la vertu (*areté*) et la bienveillance (*eúnoia*) (Aristote 1991 : 182).

Il faut souligner que le point de vue d'Aristote n'est pas uniquement moral. Wisse, dans sa glose des notions aristotéliciennes, note bien que dans la *Rhétorique*, qui suit l'usage commun, « l'ἦθος, "caractère", inclut des qualités morales et intellectuelles » (Wisse 1989 : 30 ; je traduis). C'est l'alliance de l'intellect et de la vertu qui permet de rendre l'orateur digne de confiance. Dans sa glose, Eggs insiste de son côté sur le fait que sont exigées de l'orateur aussi bien des compétences (la *phronesis*) que la capacité à activer certaines qualités dans le discours en fonction des besoins du moment. Il retraduit ainsi le texte d'Aristote : « Les orateurs inspirent confiance, a) si leurs arguments et leurs conseils sont *compétents, raisonnables* et *délibérés*, b) s'ils sont *sincères, honnêtes* et *équitable*s et c) s'ils montrent de la *solidarité*, de l'*obligance* et de l'*amabilité* envers leurs auditeurs » (Eggs dans Amossy 1999 : 41). Il en

ressort que la dimension morale et la dimension stratégique de l'ethos sont inséparables. La moralité « ne naît pas d'une attitude intérieure ou d'un système de valeurs abstraites ; tout au contraire, elle se produit en procédant par des choix compétents, délibérés et appropriés. Cette moralité, bref *l'ethos en tant que preuve rhétorique*, est donc *procédurale* » (*ibid.* : 41).

1.2. D'Isocrate à Cicéron : l'ethos ou la personne de l'orateur

Dans la tradition de la Grèce antique, une conception divergente de l'ethos est avancée et soutenue par un prédécesseur et contemporain d'Aristote, Isocrate (436-338 av. J.-C.). Dans son *Antidosis*, celui-ci décrète :

... bien loin que celui qui veut persuader un auditoire néglige la vertu, son principal souci sera de donner de lui à ses concitoyens la meilleure opinion possible. Qui ne sait en effet que la parole d'un homme bien considéré inspire plus de confiance que celle d'un homme décrié, et que les preuves de sincérité qui résultent de toute la conduite d'un orateur ont plus de poids que celles que le discours fournit ? (Isocrate dans Bodin 196 : 121).

Alors que dans la *Rhétorique* d'Aristote, il est essentiellement question de la façon dont l'orateur se présente dans sa parole, chez Isocrate c'est la réputation préalable, le « nom » de l'orateur qui compte. Il ne s'agit pas de la façon dont il se donne à voir dans son discours, mais de ce qu'on sait déjà de lui. Qui plus est, Isocrate insiste sur ce que l'orateur *est*. Qui peut inciter à la vertu mieux qu'un homme vertueux ? Ce souci de moralité est également mis en avant chez Cicéron, qui définit le bon orateur comme *vir boni dicendi peritus*, un homme qui joint au caractère moral la capacité à manier le verbe. Dans le même ordre d'idée, Quintilien considérera que l'argument avancé par la vie d'un homme a plus de poids que celui que peuvent fournir ses paroles, déclarant qu'« un homme de bien est seul à pouvoir bien dire ». Notons que la conception de l'ethos comme une donnée préexistante au discours prime chez les Romains où l'orateur « apporte son

“bagage” personnel, ses ancêtres, sa famille, son service pour l'État, ses vertus romaines etc. » (Kennedy 1963 : 100).

Ajoutons que chez Cicéron, l'insistance sur la confiance qu'inspire l'orateur est relayée par la mise en valeur de la sympathie : le *conciliare* joue chez lui un grand rôle, reliant plus immédiatement que chez Aristote l'ethos à l'art de toucher l'auditoire. Ce rapprochement a provoqué dans la suite une assimilation abusive de l'ethos au pathos (III, 6), que l'on retrouve abondamment dans les rhétoriques de l'âge classique, et jusque dans les réflexions contemporaines.

1.3. La rhétorique classique et les mœurs oratoires

C'est également dans cette perspective que se situent les manuels de rhétorique de l'âge classique lorsqu'ils utilisent l'expression de « mœurs oratoires ». Comme le montrent les travaux d'Aron Kibédi-Varga (1970) ou de Michel Le Guern (1981), la question de l'autorité morale attachée à la personne de l'orateur est d'abord reliée à sa façon de se comporter dans la vie réelle. Ainsi Bourdaloue pose que « 1. L'orateur *convaincra* par les *arguments*, si, pour *bien dire*, il a commencé par *bien penser*. 2. Il *plaira* par les *mœurs*, si, pour *bien penser*, il a commencé par *bien vivre* » (*La Rhétorique de Bourdaloue*, Paris, Belin, 1864, p. 45-46 ; cité par Kibédi-Varga 1970 : 21). En évoquant les qualités que doit posséder celui qui veut gagner les esprits, Bernard Lamy parle de ce qu'il est comme personne, non de ce qu'il montre dans son discours. Dans cette perspective, Gibert écrit :

Nous distinguons les mœurs oratoires d'avec les mœurs réelles. Cela est aisé. Car qu'on soit effectivement honnête homme, que l'on ait de la piété, de la religion, de la modestie, de la justice, de la facilité à vivre avec le monde, ou que, au contraire, on soit vicieux, [...], c'est là ce qu'on appelle mœurs réelles. Mais qu'un homme **paraisse** tel ou tel **par** le discours, cela s'appelle *mœurs oratoires*, soit qu'effectivement il soit tel qu'il le paraît, soit qu'il ne le soit pas. Car on peut se montrer tel, sans l'être ; et l'on peut ne point paraître tel, quoiqu'on le soit ; parce que cela dépend de la *manière dont on parle* (Gibert, p. 208 ; cité par Le Guern 1977 : 284).

Gibert ajoute cependant que les mœurs « marquées et répandues dans la manière dont on parle font que le discours est comme un miroir qui représente l'orateur... » (p. 210 ; cité dans Le Guern 1977 : 285). L'être transparait dans le discours, permettant ainsi d'opérer une liaison harmonieuse entre la personne du locuteur, ses qualités, son mode de vie, et l'image que projette de lui sa parole. Le locuteur ne peut donc donner une impression de modestie ou d'honnêteté que si ces vertus sont effectivement pratiquées par lui : les qualités intérieures et les habitudes de vie d'une personne se traduiraient en quelque sorte spontanément dans sa parole.

Les dimensions extraverbales de l'orateur dans la rhétorique classique se résument comme suit : 1) sa renommée, sa réputation, c'est-à-dire l'image préalable que sa communauté possède de lui, 2) son statut, le prestige dû à ses fonctions ou à sa naissance, 3) ses qualités propres, sa personnalité, 4) son mode de vie, l'exemple qu'il donne par son comportement. On voit qu'il y a d'aspects foncièrement différents, dont les deux premiers touchent à des questions de statut social et institutionnel, les deux derniers à des questions de morale. D'un côté, on estime que l'autorité dépend de ce que l'orateur représente dans la société où il vit et à l'intérieur de laquelle il exerce son influence. De l'autre côté, on met l'accent sur l'éthique dans le sens moral du terme, en faisant dépendre l'efficacité rhétorique de la moralité et des pratiques de vie de celui qui veut persuader. L'ethos se confond alors avec les mœurs et la question de la moralité du locuteur comme être dans le monde.

2. Sciences du langage et sciences sociales contemporaines

2.1. Le dispositif énonciatif de Benveniste à Ducrot

Les sciences du langage contemporaines ont remis à l'honneur une notion de l'ethos située dans les limites du discours et ne concevant de mœurs oratoires que verbales : elles se réclament d'Aristote. Dans ce cadre, l'ethos est lié à la notion d'énonciation qu'Émile Benveniste définit comme l'acte par lequel un locuteur mobilise la langue, la fait fon-

tionner par un acte d'utilisation. Il en résulte un intérêt nouveau pour les modalités selon lesquelles la subjectivité se construit dans la langue, et de façon plus générale pour l'inscription du locuteur dans son dire. C'est la question de l'interlocution qui se trouve alors au centre de l'analyse. Benveniste parlait de « *cadre figuratif* », entendant par-là que l'énonciation, « comme forme de discours, [...] pose deux "figures" également nécessaires, l'une source, l'autre but de l'énonciation » (Benveniste 1974 : 82). L'énonciation est par définition allocution : elle postule sur le mode explicite ou implicite un allocutaire et établit une « relation discursive au partenaire » (Benveniste 1974 : 85) qui place les figures du locuteur et de l'allocutaire dans une relation de dépendance mutuelle. C'est dans la lignée de cette linguistique de l'énonciation qu'on étudie les « *procédés linguistiques (shifters, modalisateurs, termes évaluatifs, etc.) par lesquels le locuteur imprime sa marque à l'énoncé, s'inscrit dans le message (implicitement ou explicitement) et se situe par rapport à lui (problème de la distance énonciative)* » (Kerbrat-Orecchioni 1980 : 32). L'image de soi est ainsi appréhendée à travers les marques verbales qui la construisent et la proposent au partenaire de l'interlocution. La linguistique de l'énonciation fournit un premier ancrage linguistique à l'analyse de l'ethos aristotélien.

Le prolongement que donnent à ces travaux les recherches de Catherine Kerbrat-Orecchioni sur la subjectivité dans le langage permet de mettre en évidence le jeu spéculaire au gré duquel s'effectue toute interlocution. La construction en miroir de l'image des interlocuteurs apparaît déjà chez Michel Pêcheux (1969), aux réflexions duquel les pragmaticiens comme les rhétoriciens s'alimentent. Pour Pêcheux, A et B, aux deux bouts de la chaîne de communication, se font une image respective l'un de l'autre : l'émetteur A se fait une image de lui-même et de son interlocuteur B ; réciproquement le récepteur B se fait une image de l'émetteur A et de lui-même. En vertu de ce principe, Kerbrat-Orecchioni suggère d'incorporer « dans la compétence culturelle des deux partenaires de la communication [...] l'image qu'ils se font d'eux-mêmes, qu'ils se font de l'autre, et qu'ils imaginent que l'autre se fait d'eux-mêmes » (1980 : 20).

Ni Émile Benveniste ni ses successeurs immédiats ne reprennent cependant le terme d'ethos, dont le réemploi est dû

en un premier temps à Oswald Ducrot. C'est en se référant explicitement à Aristote qu'il l'intègre dans sa théorie polyphonique de l'énonciation, c'est-à-dire dans ce qu'il nomme une pragmatique sémantique. Pour lui, il importe de ne pas confondre les instances intradiscursives avec l'être empirique qui se situe en dehors du langage, c'est-à-dire le sujet parlant réel. Ce faisant, il faut différencier à l'intérieur du discours le locuteur (L) de l'énonciateur (E) qui est à la source des positions exprimées dans le discours et en assume la responsabilité. Ducrot remet ainsi en cause l'unicité du sujet parlant, divisé en être empirique, locuteur et énonciateur. Qui plus est, il distingue en ce qui concerne le locuteur « L », ou fiction discursive, et « I », ou l'être du monde, celui dont on parle (« je » comme sujet de l'énonciation et « je » comme sujet de l'énoncé). Or analyser L dans le discours, ce n'est pas tant examiner ce qu'il dit de lui-même qu'étudier l'apparence que lui confèrent les modalités de sa parole. C'est à ce point précis que Ducrot fait appel à la notion d'ethos :

L'ethos est rattaché à L, le locuteur en tant que tel : c'est en tant qu'il est à la source de l'énonciation qu'il se voit affublé de certains caractères qui, par contrecoup, rendent cette énonciation acceptable ou rebutante (Ducrot 1984 : 201).

Si de Benveniste à Ducrot, la parole est conçue comme visant à influencer le partenaire, il faut bien voir cependant que l'ethos dans la linguistique de l'énonciation ou la théorie de la polyphonie n'est pas principalement étudié comme moyen de preuve.

2.2. L'ethos dans l'analyse du discours de Dominique Maingueneau

C'est essentiellement l'analyse du discours développée par D. Maingueneau qui reprend les notions de cadre figuratif selon Benveniste et d'ethos selon Ducrot en examinant comment ils rendent compte de l'efficacité intrinsèque à la parole. Il s'agit une fois de plus de la façon dont le locuteur élabore une image de soi dans son discours :

Ce que l'orateur prétend *être*, il le donne à entendre et à voir : il ne *dit* pas qu'il est simple et honnête, il le *montre* à

travers sa manière de s'exprimer. L'ethos est ainsi attaché à l'exercice de la parole, au rôle qui correspond à son discours, et non à l'individu "réel", appréhendé indépendamment de sa prestation oratoire (Maingueneau 1993 : 138).

Pour se conférer un certain *statut* susceptible de légitimer son dire, l'énonciateur doit s'inscrire dans une scène d'énonciation. Il le fait d'autant plus facilement que chaque genre de discours comporte une distribution préalable des rôles (IV, 8.1). À l'intérieur de celle-ci, le locuteur peut choisir plus ou moins librement sa scénographie, à savoir un scénario préétabli qui lui convient et qui lui dicte d'emblée une certaine posture. L'image de soi du locuteur se construit ainsi en fonction des exigences de plusieurs cadres, que le discours doit intégrer harmonieusement. Ainsi dans la « Lettre à tous les Français » rédigée par François Mitterrand lors de la campagne présidentielle de 1988, on trouve l'imbrication d'une scène englobante, celle du discours politique (avec le rapport à l'allocutaire que suppose une élection), d'une scène générique (l'écrit par lequel un candidat présente son programme), d'une scénographie (celle de la correspondance privée où deux individus entretiennent une relation personnelle). Cette scénographie appelle la caution d'une autre scène de paroles, celle de la table de famille, sorte de situation stéréotypée gravée dans la mémoire collective que F. Mitterrand mobilise pour ses besoins propres (Maingueneau dans Siess 1998 : 74-75).

Dès lors, l'inscription du sujet dans le discours ne s'effectue pas seulement à travers les embrayeurs et les traces de la subjectivité dans le langage (modalisateurs, verbes et adjectifs axiologiques, etc. [III, 5.1]). Elle se fait aussi par l'activation d'un type et d'un genre de discours dans lesquels le locuteur occupe une position définie d'avance, et par la sélection d'un scénario familier qui modèle le rapport à l'allocutaire. C'est dans ce cadre que la notion d'ethos se relie chez Maingueneau au *ton*, terme préféré à celui de voix car il renvoie à l'écrit comme à l'oral. Le ton s'appuie à son tour sur une « double figure de l'énonciateur, celle d'un *caractère* et d'une *corporalité* » (1984 : 100). Ces deux éléments dérivent des représentations sociales de certains types de caractère dans le sens psychologique du terme, et

d'une « police tacite du corps, une manière d'habiter l'espace social » (1993 : 139) liée à des postures, des façons de s'habiller... Maingueneau cite en exemple l'ethos du franc-parler qui caractérise *Les Tragiques* d'Agrippa d'Aubigné, un « parler roide » indissociable d'un caractère et d'une corporalité puisées dans l'image du paysan du Danube, « figure emblématique du parler rude et vrai » (1993 : 129).

2.3. De Goffman à l'analyse des interactions verbales

L'attention portée par les sciences du langage à la production d'une image de soi dérive autant des recherches de l'Américain Erving Goffman sur les interactions sociales que de la tradition rhétorique. C'est l'analyse des conversations qui s'est principalement inspirée des recherches de Goffman sur la présentation de soi et les rites d'interaction. Goffman montre en effet que toute interaction sociale, définie comme « l'influence réciproque que les partenaires exercent sur leurs actions respectives lorsqu'ils sont en présence physique les uns des autres » (1973 : 23), exige que les acteurs donnent par leur comportement volontaire ou involontaire une certaine impression d'eux-mêmes qui contribue à influencer leurs partenaires dans le sens désiré. Adoptant la métaphore théâtrale, Goffmann parle de *représentation* : c'est pour lui « la totalité de l'activité d'une personne donnée, dans une occasion donnée, pour influencer d'une certaine façon un des participants ». Il parle aussi de *rôle (part)* ou de *routine*, définis comme « le modèle d'action préétabli que l'on développe durant une représentation et que l'on peut présenter ou utiliser en d'autres occasions » (*ibid.*). Ces routines constituent le modèle de comportement préétabli qu'utilise le directeur dans une réunion avec ses employés, le juge à une séance de tribunal, l'infirmière dans ses rapports avec un malade, le père au cours d'un repas familial... Indissociable de l'influence mutuelle que désirent exercer l'un sur l'autre les partenaires, la présentation de soi est tributaire des rôles sociaux et des données situationnelles. Dans la mesure où elle est inhérente à tout échange social et soumise à une régulation socioculturelle, elle dépasse largement l'intentionnalité du sujet parlant et agissant.

Catherine Kerbrat-Orecchioni a insisté sur les différences qui s'établissent entre la notion rhétorique d'ethos et celle de présentation de soi : la rhétorique insiste sur ce que met en place l'émetteur, alors que la perspective interactionniste dérivée de Goffman souligne le « processus d'*ajustement des images mutuelles* » (Kerbrat dans Koren et Amossy 2002 : 187). Il y a en effet confrontation de l'image de soi qu'entend construire celui qui prend la parole, et de celle que lui attribue son interlocuteur, qui peut à l'occasion rejeter ses prétentions identitaires. Car c'est dans l'interaction, où sont incessamment confrontées les images revendiquées et attribuées, que se construit l'identité de chacun. C'est dans ce sens que la perspective interactionniste privilégie la notion de négociation qui est, selon Kerbrat, étrangère à l'ethos rhétorique résumé dans ce que le sujet parlant montre de lui-même (« Je suis ceci »). Même si Perelman parle d'adaptation à l'auditoire, cette prise en compte de l'autre diffère de ce que met en valeur l'analyse des interactions conversationnelles qui analyse une adaptation à un auditeur bien concret, exerçant des influences tout aussi concrètes et immédiates sur la parole du locuteur en place, lui imposant en permanence des réajustements et des réorientations inopinées, voire des révisions déchirantes de son programme initial (*ibid.* : 189).

L'idée de la mise en scène du moi est complétée, dans *Les Rites d'interaction* (1974), par celle de face, définie comme « la valeur sociale positive qu'une personne revendique effectivement à travers la ligne d'action que les autres supposent qu'elle a adoptée au cours d'un contact particulier. La face est une image du moi "délinéée" selon certains attributs sociaux approuvés, et néanmoins partageables, puisque, par exemple, on peut donner une bonne image de sa profession ou de sa confession en donnant une bonne image de soi » (Goffman 1974 : 9). La question du *face-work*, ou figuration, à savoir « tout ce qu'entreprend une personne pour que ses actions ne fassent perdre la face à personne – y compris à elle-même » (Goffman 1974 : 15), est aujourd'hui reprise par l'analyse conversationnelle et sera traitée dans le chapitre consacré à la pragmatique. L'essentiel est de souligner ici qu'elle engage à mettre l'analyse de l'ethos oratoire en relation, non seulement avec la dynamique des échanges en face-

à-face, mais aussi avec les phénomènes de politesse. On en trouvera une démonstration dans l'analyse des présidentielles 2002 qui figure au chapitre 6.

2.4 Ethos et habitus chez Bourdieu

Tandis que l'ethnométhodologie inspirée de Goffman reprend, reconduit et infléchit l'enseignement de la rhétorique aristotélicienne en privilégiant l'image construite dans l'échange, la sociologie de Pierre Bourdieu recherche les sources de l'efficacité en dehors des limites du discours. Conférant une importance primordiale à l'autorité préalable de l'orateur, l'auteur de *Ce que parler veut dire* reprend à sa manière le point de vue d'Isocrate et des Latins, proposant des paramètres qui n'ont qu'un rapport lointain avec ceux de la rhétorique antique. En effet, selon Bourdieu, le principe de l'efficacité de la parole n'est pas dans sa « substance proprement linguistique » et seul le caractère artificiel des exemples tirés de leur situation concrète peut faire croire que « les échanges symboliques se réduisent à des rapports de pure communication » (1982 : 105). Selon lui, le pouvoir des mots réside dans « les conditions institutionnelles de leur production et de leur réception », c'est-à-dire dans l'adéquation entre la fonction sociale du locuteur et son discours, au sein d'un rituel dûment réglé. Un discours ne peut avoir d'autorité s'il n'est prononcé par la personne légitimée à le prononcer dans une situation légitime, donc devant les récepteurs légitimes, et s'il n'est énoncé dans les formes légitimes. On voit que dans son analyse de *Ce que parler veut dire*, le sociologue pose la primauté absolue de la situation et du statut institutionnels de l'orateur dans l'échange. C'est dans ce cadre que Bourdieu fait intervenir la notion d'ethos en lui donnant un sens différent de son acception rhétorique ordinaire : il en propose en effet une réinterprétation dans le cadre du concept d'**habitus**, ou ensemble de dispositions durables acquises par l'individu au cours du processus de socialisation. En tant que composantes de l'habitus, l'ethos désigne chez Bourdieu les principes intériorisés guidant notre conduite à notre insu ; l'*hexis* corporelle se réfère quant à elle à des postures, à des rapports au corps, également intériorisés. Tous deux permettent de rendre compte des postures qu'un agent social adopte

lorsqu'il est engagé dans un échange symbolique quelconque. Les façons acquises de dire et de se présenter interviennent nécessairement dans les rituels que représentent les échanges verbaux socialisés.

3. L'ethos dans l'analyse argumentative

3.1 Ethos discursif et ethos préalable

Au terme de ce rapide parcours, comment peut-on envisager la question de l'ethos dans la perspective d'une analyse argumentative qui se réclame à la fois de la rhétorique aristotélicienne et de l'analyse du discours ? Plutôt que de se demander si la force de persuasion vient de la position extérieure de l'orateur ou de l'image qu'il produit de lui-même dans son discours, il semble plus fructueux de voir comment le discours construit un ethos en se fondant sur des données prédiscursives diverses.

Et en effet, c'est bien l'image que le locuteur construit, délibérément ou non, *dans son discours*, qui constitue un composant de la force illocutoire. Nous sommes là sur le plan de l'ethos discursif ; pour en rendre compte, les sciences du langage offrent des instruments précieux. Cependant l'image élaborée par le locuteur s'appuie sur des éléments préexistants, comme l'idée que le public se fait du locuteur avant sa prise de parole, ou l'autorité que lui confèrent sa position ou son statut. Nous sommes là sur le plan de l'ethos préalable ou prédiscursif (notion développée par R. Amossy, D. Maingueneau et G. Haddad dans les *Images de soi dans le discours*, Amossy, 1999).

On appellera donc ethos ou image préalable, par opposition à l'ethos tout court (ou ethos oratoire, qui est pleinement discursif), l'image que l'auditoire peut se faire du locuteur avant sa prise de parole. Cette représentation, nécessairement schématique, est diversement modulée par le discours. L'ethos préalable s'élabore sur la base du rôle que remplit l'orateur dans l'espace social (ses fonctions institutionnelles, son statut et son pouvoir), mais aussi sur la base de la représentation collective ou du stéréotype qui circule sur sa personne. Il précède la prise de parole et la conditionne partiellement. En même temps, il

laisse dans le discours des traces tangibles qui sont repérables tantôt dans des marques linguistiques, tantôt dans la situation d'énonciation qui est au fondement de l'échange.

On peut dire, à la suite de Grize, lui-même inspiré de Pêcheux, que le locuteur A doit se figurer l'idée préalable que B se fait de lui (et donc se faire une représentation de B) pour engager un échange efficace. Ainsi un être empirique, en imaginant son interlocuteur et sa façon de voir le monde, spéculé sur la façon dont il le perçoit lui-même. Dans un discours politique, par exemple, Jacques Chirac ou Lionel Jospin tiennent compte, au moment de prendre la parole, de l'image que le public possède d'eux et déjà de leur personne. Ils s'appuient sur cette représentation préalable (ou tout au moins sur l'idée qu'ils s'en font), tantôt pour la reconduire, tantôt pour la transformer. L'homme politique peut ainsi fonder sa parole sur sa dignité de président, ou sur son image de politicien intègre. Mais il peut aussi tenter de construire une image qui n'est pas en accord avec ce que ses allocutaires savent de sa personne, ou avec l'autorité qui lui est officiellement déléguée. Jean-Michel Adam montre ainsi comment de Gaulle produit un ethos fiable au moment de l'Appel du 18 juin 1940, alors qu'il est à peine connu du public qui écoute Radio Londres, pour proférer une parole qui s'oppose en tous points à celle du chef de l'État (Adam dans Amossy 1999, Adam 1999). On peut aussi voir comment un locuteur essaie de modifier une représentation collective qui lui est défavorable, et de changer un statut insatisfaisant.

Il en ressort qu'il importe d'examiner, en ce qui concerne l'image de soi de l'orateur :

- *Au niveau prédiscursif :*
 - le statut institutionnel du locuteur, les fonctions ou la position dans le champ qui confèrent une légitimation à son dire,
 - l'image que l'auditoire se fait de sa personne préalablement à sa prise de parole (la représentation collective, ou stéréotype, qui lui est attachée).
- *Au niveau discursif :*
 - l'image qui dérive de la distribution des rôles inhérente à la scène générique et au choix d'une scénographie (les modèles inscrits dans le discours),

- l'image que le locuteur projette de lui-même dans son discours telle qu'elle s'inscrit dans l'énonciation plus encore que dans l'énoncé, et la façon dont il retravaille les données prédiscursives.

Jean-Michel Adam montre bien comment les éléments repris au niveau prédiscursif (dénommé chez lui extradiscursif) peuvent trouver à s'exprimer dans la littéralité de l'énoncé. En effet, l'orateur politique peut rappeler à quel titre il parle et s'appuyer sur l'autorité que lui confèrent ses fonctions. Quand de Gaulle, dans le discours d'Alger, rappelle à ses auditeurs qu'ils ont voulu la rénovation des institutions en disant : « et c'est pourquoi me voilà », « il parle en tant que président du Conseil qui vient d'être, en juin 1958, appelé et porté à la tête de l'État pour résoudre la crise algérienne et il s'appuie entièrement sur un ethos préalable » (Adam 1999 : 113).

On dira cependant en gros que les données prédiscursives, à savoir le statut institutionnel et la représentation préalable de la personne du locuteur, ne sont qu'incidemment mentionnés en toutes lettres, si bien qu'il est nécessaire de connaître la situation de l'échange pour pouvoir en tenir compte à bon escient. Ils font partie des données situationnelles qui sont prises en compte par l'analyse conversationnelle aussi bien que par l'analyse du discours. Cette prise en compte nécessite, dès lors qu'on s'interroge sur la force de la parole, une connaissance du champ – politique, intellectuel, littéraire, etc. – dont participe le locuteur (IV, 1). Elle permet de déterminer dans quelle mesure sa parole fera autorité, s'il est autorisé à s'appropriier les sujets qu'il aborde et le genre qu'il sélectionne.

3.2. Ethos et imaginaire social

Cependant la position du locuteur dans un champ donné et la légitimité qu'elle lui confère pour s'exprimer (dans son domaine de spécialisation ou dans un autre) ne sont pas, nous l'avons vu, les seules données prédiscursives. Comme l'auditoire, l'ethos est tributaire d'un imaginaire social et se nourrit des stéréotypes de son époque : l'image du locuteur est nécessairement en prise sur des modèles culturels. Il faut donc tenir compte de l'image qui s'attache à ce moment

précis à la personne du locuteur ou à la catégorie dont il participe. Il faut avoir accès au stock d'images d'une société donnée, ou encore connaître l'image publique d'une personnalité politique ou médiatique. Il faut tenir compte :

- de l'image que l'on se fait de la catégorie sociale, professionnelle, ethnique, nationale, etc., du locuteur,
- de l'image singulière qui circule d'un individu au moment de l'échange argumentatif,
- de la possibilité d'images différentes, voire antagonistes, du même locuteur selon l'auditoire visé.

Le locuteur qui ne peut pas s'appuyer sur une autorité institutionnelle suffisante ou appropriée, celui qui se voit affublé d'une image stéréotypée qui dessert ses desseins peut travailler à la modifier dans son discours. La mise en scène verbale du moi témoigne des modalités selon lesquelles l'orateur s'efforce de mettre en évidence, de corriger ou de gommer les traits dont il présume qu'ils lui sont attribués. C'est à partir de là qu'on peut voir comment l'image préalable du locuteur est refaçonée par un discours qui tantôt la renforce, tantôt travaille à la transformer. Si la représentation préexistante s'avère favorable et appropriée à la circonstance, l'orateur peut s'appuyer sur elle. Il doit au contraire la moduler ou la réorienter si elle joue contre lui, ou si elle ne convient pas aux buts de persuasion qu'il s'est fixés.

Comment retrouver l'image préalable du locuteur, comment avoir accès à l'idée qu'il se fait de l'image qu'on a de lui ? Comme pour l'auditoire, c'est principalement dans le discours qu'on retrouve les traces des stéréotypes qui fournissent à la construction de l'ethos son point de départ. Il est bien sûr nécessaire de mobiliser la connaissance qu'on possède d'un imaginaire collectif : comment les Français voient Le Pen en 1990, comment les téléspectateurs perçoivent Bernard Pivot, quelle est la représentation qu'un lycéen se fait de son professeur, etc. Cependant le stéréotype auquel l'analyste fait appel est toujours inscrit à même le texte et peut y être repéré, même s'il se trouve déconstruit ou reconstruit au gré des stratégies argumentatives. Une analyse des images de soi dans le discours, doublée d'une connaissance de la situation d'énonciation et de la représentation préalable de l'orateur, permet ainsi de voir comment se met en place

un ethos qui doit contribuer au caractère persuasif de l'argumentation.

C'est ainsi par exemple que l'image de germanophile que lui a créée la publication de son roman-fleuve *Jean-Christophe* et sa position d'intermédiaire culturel entre la France et l'Allemagne jouent contre Romain Rolland lorsque, au moment de l'union sacrée, il s'élève de Genève contre la violence guerrière (I, 1). Comme le montre bien Galit Haddad dans une étude fouillée d'*Au-dessus de la mêlée*, le célèbre écrivain tente de se faire entendre en raffermissant dans son discours une autorité d'intellectuel que les circonstances ont ébranlée en profondeur (Haddad, 1999). De la même façon, lorsque Voltaire au moment de l'Affaire Calas décide de publier son *Traité sur la tolérance*, il « procède [...] à un retravail de son image de soi en gommant les aspects qui risquent de porter préjudice à un discours sur la tolérance. Il importe en l'occurrence d'effacer l'intolérance dont lui-même est souvent entaché après avoir qualifié l'Ancien Testament de "dégoûtante et abominable histoire" et défini la religion chrétienne comme "le perversissement de la religion naturelle" » (Bokobza-Kahane, 2002). Ces cas particuliers permettent de voir l'importance de la reconstitution des données et, en particulier, de l'imaginaire social dont se nourrissent les partenaires de l'échange. En bref, si l'étude de l'ethos d'un locuteur contemporain nécessite des données situationnelles, l'analyse des textes du passé se fonde nécessairement sur l'archive.

Reste à voir comment une image de soi efficace peut, sur la base d'un ethos préalable, se construire dans la matérialité du discours à partir de tous les moyens verbaux en prise sur l'énonciation, l'interaction et le genre.

4. Études de cas

4.1 Jaurès à la Chambre

Prenons en un premier temps des discours adressés à un auditoire présent mais n'ayant pas droit immédiat de réponse, dans lesquels l'image de l'orateur est manifestement soumise à des contraintes institutionnelles fortes. Le discours de Jaurès à la Chambre étudié au précédent cha-

pitre (Annexe 3) offre ici un exemple privilégié dans la mesure où il participe d'une situation institutionnelle précise et d'un type de discours codé. Il s'agit d'un discours politique qui soulève une question d'intérêt public, celle de la paix entre les nations. La scène générique, celle du discours à la Chambre, détermine la distribution des rôles telle que nous l'avons déjà relevée : le représentant d'un parti d'opposition s'adresse à un auditoire de pairs divisés en semblables et en adversaires, et derrière eux au grand public.

Quelle est l'autorité impartie à l'orateur, quelle image l'auditoire se fait-il de Jaurès en 1895, au moment où il prononce ce discours sur les causes de la guerre entre les nations ? Pour répondre à ces questions, il faut d'abord mobiliser les données biographiques et historiques relatives à la carrière de Jaurès au moment de sa prise de parole. On sait que Jean Jaurès, entré dans la vie politique depuis un bon nombre d'années, avait été élu le 22 janvier 1893 député de Carmaux sur la lancée de la grève des mineurs et réélu le 20 août 1893 aux élections générales qui marquent l'entrée massive des socialistes à la Chambre. Du point de vue institutionnel, il n'est pas seulement le représentant attitré d'un parti au nom duquel il est légitimé à prendre la parole, il est aussi le tribun socialiste par excellence, celui qui possède le prestige susceptible d'assurer une écoute. Dans ces circonstances, le discours de 1895 peut asseoir son autorité à la fois sur la position institutionnelle de l'orateur et sur son image publique. L'argumentation peut s'appuyer sur l'ethos préalable du locuteur en veillant à assurer une adéquation aussi totale que possible entre la représentation préalable de Jaurès comme personnalité publique et l'image construite par sa parole.

On a donc affaire à un cas de figure relativement simple, où aucun retravail en profondeur de la représentation préexistante n'est exigé. Le locuteur doit projeter une image conforme à son rang : il faut qu'il se présente comme le digne porte-parole du parti socialiste qu'il incarne légitimement. Il doit aussi projeter une image d'orateur excellent à manier le discours politique : il faut qu'il soutienne sa réputation et réponde aux attentes du public. Il ne faut pas oublier, cependant, qu'il construit une image de soi face à un auditoire composite (I, 1). Devant toucher à la fois les siens – les

représentants et adeptes du socialisme –, les sympathisants – tous ceux qui se sentent proches, en dedans ou en dehors du parti, des objectifs de paix –, les opposants – tous les représentants des partis adverses – et le grand public qui reçoit le discours du tribun en différé, il doit effectuer une présentation de soi qui puisse éveiller la confiance et la sympathie de toutes les fractions du public. Il faut donc qu'il se fasse une idée de la façon dont les divers membres de l'auditoire le perçoivent en ses qualités de tribun socialiste et de chef de parti. La construction de l'ethos est ainsi déterminée, à la fois par la position institutionnelle du locuteur et par les représentations préalables et les réactions escomptées de l'auditoire composite qui est le sien lorsqu'il choisit de s'exprimer dans ce genre politique particulier qu'est le discours parlementaire.

La présentation de soi dans le cas d'un discours politique intervenant dans un débat sur les affaires de la cité sera généralement d'autant plus efficace que l'orateur omettra de mentionner sa propre personne. Il construira son ethos, non pas en parlant de soi (ce que Jaurès ne fait à aucun moment), mais par les modalités de son énonciation. Il obéit en cela aux normes générales qui régulent l'ethos et les mœurs oratoires. Ducrot, à la suite des rhétoriciens, souligne bien qu'il ne s'agit pas des affirmations flatteuses qu'il peut faire sur sa propre personne dans le contenu de son discours, affirmations qui risquent au contraire de heurter l'auditeur, mais de l'apparence que lui confèrent le débit, l'intonation chaleureuse ou sévère, le choix de mots, des arguments (le fait de choisir ou de négliger tel argument peut apparaître symptomatique de telle qualité ou de tel défaut moral) (Ducrot 1984 : 201).

Comment Jaurès se présente-t-il dans les modalités de sa parole ? Comme nous l'avons vu dans le précédent chapitre, il édifie une construction argumentative solidement charpentée sur laquelle il insiste, se donnant ainsi comme la figure par excellence de l'homme du raisonnement (par opposition à l'homme de faction qu'il dénonce). Le style soutenu, désignant celui qui maîtrise son langage, indique qu'il possède les moyens de développer et de déployer une pensée logique qui permet la délibération et le choix. L'orateur projette donc une

image de soi qui est celle du maître à penser et du guide spirituel. Ce faisant, il se présente néanmoins clairement comme le porte-parole d'un parti. En effet, sa parole est traversée de part en part par les formules bien connues du parti socialiste, elle est délibérément indexée à une doctrine identifiable. À travers la voix de l'individu Jaurès, c'est l'interdiscours marxiste qui se fait entendre (III, 1) : le « je » est celui qui répercute et tente d'imposer la parole de l'autre, qu'il considère en l'occurrence comme la bonne parole. C'est pourquoi la première personne du pluriel, « nous », est plus volontiers mise en avant que le « je ». En se présentant sous un double aspect – le socialiste et l'homme de raison – l'orateur unifie la figure du dirigeant socialiste et celle de l'individu rationnel et pensant. Il peut ainsi conférer à la première tous les avantages de la seconde au gré d'une association étroite qui les rend indivisibles.

En même temps, Jaurès se présente comme le défenseur, non seulement du peuple opprimé, mais des intérêts communs à tous les êtres humains victimes de la violence et de la guerre. Il n'est pas seulement le porte-parole des valeurs socialistes, il est aussi et surtout celui qui défend les intérêts des Français aussi bien que des autres peuples en soutenant des valeurs largement humaines. Le locuteur se projette ainsi dans un modèle de rationalité qui dépasse la représentation du dirigeant politique local dont le discours est nécessairement biaisé et partial. Il construit l'image d'un penseur qui peut s'adresser à tous les hommes, et parler au nom de l'intérêt général. Cette facette de son image se joint à celle de l'être pensant et rationnel pour neutraliser autant que possible l'impact d'une représentation politique marquée, celle du leader socialiste qui donne voix à une doctrine de parti. On voit donc que l'autorité institutionnelle déléguée à un représentant légitime et légitimé à prendre la parole à la Chambre se double d'une stratégie qui vise à rendre le tribun digne de confiance non pas seulement en tant que porte-parole d'une doctrine, mais aussi en tant qu'être rationnel doué des compétences nécessaires et voué à la défense de valeurs et d'intérêts largement humains. L'ethos se construit sur plusieurs plans étroitement imbriqués qui doivent rendre l'orateur crédible aux yeux de ses différents publics, afin que tous ses interlocuteurs, même ceux en qui son rang de dirigeant

socialiste n'éveille qu'indifférence ou réticence, puissent voir en lui la personne habilitée à les mener sur la voie de la paix internationale.

4.2. Barbusse : le témoin dans le récit de guerre

Il est intéressant d'étendre l'examen de l'ethos dans ses dimensions langagières et institutionnelles à un récit littéraire pour voir dans quelle mesure l'autorité du narrateur y est le résultat de sa présentation de soi ou de l'image préalable de l'auteur. On prendra à titre d'exemple *Le Feu* d'Henri Barbusse, publié en 1916 (chapitre XIII, Annexe 4), qui en tant que récit de guerre présente l'intérêt de renvoyer le « je » à la double image de l'écrivain et du témoin. Bien que le narrateur-protagoniste se donne comme un personnage de fiction puisque, dénommé caporal Bertrand, il ne renvoie pas au nom de l'auteur sur la couverture, il n'échappe pas à la règle des récits de la guerre de 1914 : fictionnel ou non, le narrateur y est toujours assimilé à l'auteur dont on interroge la participation effective à la vie militaire qu'il décrit.

Loin d'être le premier ouvrage de Barbusse, le récit fait suite à un recueil de poèmes publié dès 1895, de nombreux contes parus dans la presse et d'un roman. L'écrivain travaille dans l'édition et devient en particulier le rédacteur en chef de *Je sais tout*, une revue de vulgarisation très populaire. Il est aussi considéré comme un chroniqueur de théâtre influent. C'est pourquoi, lorsqu'il s'engage volontairement dans l'armée au moment de 1914, plusieurs journaux français lui demandent ses impressions du champ de bataille. C'est seulement en janvier 1916, cependant, lorsqu'il occupe le poste de secrétaire d'état-major après une grave maladie, qu'il décide de raconter son expérience de la guerre. *Le Feu* est d'abord publié en feuilleton dans *L'Œuvre*, où il reçoit un accueil enthousiaste : Barbusse est assailli de lettres provenant aussi bien des soldats du front que des civils. Le roman, achevé lors d'un séjour de l'auteur à l'hôpital, est publié par Flammarion en décembre 1916 et reçoit aussitôt le prix Goncourt (le 15 décembre 1916). Il devient rapidement un *best-seller*.

Dans le texte, les activités professionnelles d'avant-guerre de Barbusse sont rejetées dans les limbes. Sans doute le narrateur se présente-t-il en train d'écrire : « Barque me voit écrire [...] – Dis donc, toi qui écris... » (p. 221). Mais ce modeste scripteur ne revendique à aucun moment une autorité d'écrivain attiré dont l'auteur Barbusse aurait pu à l'époque se prévaloir. Il déclarera plus tard : « Tout ce que peuvent comporter de pathétique des petits récits, je le dois à l'abandon de toute vanité d'auteur et à la modeste acceptation de n'avoir été dans la circonstance, à défaut d'un poète et d'un orateur, qu'un témoin et un homme » (cité dans Jean Relinger, 1994, *Henri Barbusse écrivain combattant*, p. 74). Aussi est-ce par la mise en scène de sa personne que le locuteur entend inspirer confiance ; c'est d'elle seule qu'il veut tirer son autorité. Voyons comment la position du narrateur-témoin, cautionnée par la vie de l'auteur qui a vu et vécu les événements relatés, se construit dans le texte.

La présentation de soi du narrateur-protagoniste s'effectue dans le chapitre « Les gros mots » au sein d'un dialogue avec un poilu, Barque. Le « je » se distingue par la modestie du rôle qu'il s'attribue dans un échange verbal où son camarade est mis en vedette : il ne profère que de brèves répliques en réponse aux questions qui lui sont adressées par le simple soldat, auquel il revient d'initier une conversation dont il choisit le sujet et développe les arguments. Barque apparaît dans son discours comme un être fruste, s'exprimant dans un français incorrect et usant de l'argot des poilus, mais aussi comme un homme plein de sagacité capable de comprendre les enjeux du roman de guerre issu de sa propre expérience militaire. Il perçoit clairement l'importance de l'argot des tranchées dans le discours rapporté si l'on veut respecter la réalité des faits en dépit des tabous institutionnels :

tu n'entendras jamais deux poilus l'ouvrir pendant une minute sans qu'ils disent et qu'ils répètent des choses que les imprimeurs n'aiment pas besef imprimer. Alors, quoi ? Si tu ne le dis pas, ton portrait ne sera pas r'ssemblant. [...] Mais pourtant ça ne se fait pas (1965 : 222).

C'est donc le poilu, et non le narrateur-protagoniste (« toi qui écris »), qui se donne comme le théoricien du roman, renforçant par-là la validité de l'esthétique « naturaliste » sélectionnée par le scripteur, qui délègue habilement au simple combattant le soin d'en dire la véracité et la nécessité.

Sa prise de parole laconique contribue par ailleurs à la construction de l'ethos du témoin digne de confiance dans la mesure où elle consiste en une série de promesses par lesquelles il s'engage fermement à parler de la vie des poilus, à utiliser leur langage pour rester fidèle à la réalité, et à ne pas se laisser intimider par les tabous de l'institution. Le narrateur qui tient dans le présent de l'écriture toutes les promesses émises par le protagoniste dans le passé apparaît comme un témoin respectueux de ses engagements et un porte-parole autorisé. Le chapitre métalinguistique a ainsi pour fonction, non seulement de justifier l'esthétique du roman et la reproduction du langage parlé des poilus, mais aussi d'autoriser le locuteur à effectuer une présentation de soi en scripteur-témoin pleinement efficace.

La légitimité dont se dote le narrateur dans *Le Feu* est, on l'aura noté, à la fois éthique et esthétique. D'une part, il reste fidèle au pacte de fidélité qui le lie à ses camarades de combat et de souffrances : il dit restituer sans concession leur vécu dans leurs propres termes. D'autre part, il légitime un mode d'écriture où l'utilisation de l'argot des tranchées pose le narrateur, non seulement en scribe fidèle, mais aussi en romancier habile. Elle manifeste en effet la capacité à manier la langue des poilus dans le discours rapporté aussi bien que sa maîtrise du langage littéraire dans les descriptions où sa seule voix se fait entendre : « il [...] me présente sa figure éveillée, ponctuée par son toupet roussâtre de Paillasse, ses petits yeux vifs au-dessus desquels se plissent et se déplissent des accents circonflexes » (1965 : 221). Notons d'ailleurs que par rapport au poilu, le narrateur emploie des expressions quelque peu paternalistes qui marquent discrètement sa supériorité : « Mais oui, fils, je parlerai de toi, de copains... » ou : « Je mettrai les mots à leur place, mon petit père, parce que c'est la vérité. » Il se présente ainsi à son public, à la fois comme l'un des poilus dont il parle (« je parlerai des copains et de *notre* existence... »), comme un observateur fiable des mœurs des poilus et comme un homme qui tout en respec-

tant pleinement ses compagnons possède une éducation qui lui donne par rapport à eux une légère supériorité de bon aloi qu'il partage avec son lecteur. C'est sur ce fond de toile que le « je » se présente à la fois comme un bon témoin et comme un bon romancier. Construisant en même temps la dimension morale et esthétique de son ethos, il se dote d'une double légitimité, éthique et artistique.

5. Le retravail de l'ethos préalable

5.1. Exploiter une représentation négative : Bette Davis en « garce »

L'autobiographie de Bette Davis, intitulée, *Une vie solitaire* (*The Lonely Life*, 1960) se clôt sur un chapitre dans lequel la star hollywoodienne remodèle son image préalable de monstre sacré et de « garce » en l'intégrant dans un plaidoyer en faveur de la femme moderne, qui se donne aussi comme un violent réquisitoire contre le mariage. La présentation de soi obéit ici aux règles du genre de l'autobiographie de star, qui demande à l'actrice de cinéma de dire la femme réelle (Ruth Elisabeth) derrière l'image fabriquée de toutes pièces (Bette), tout en conservant les appâts que lui confère le stéréotype plein de *glamour* (Amossy 1989, 1991). C'est dire que l'ethos préalable est ici une image commercialisée qui s'est matérialisée aux yeux de millions de spectateurs dans les films et les publicités de la star. Dans ce cas précis, il s'agit d'une représentation collective défavorable, celle de la mégère en qui le charme féminin ne cache que pièges et méchanceté. Incarné avec le plus vif succès par Bette Davis, ce rôle a été projeté sur sa personne réelle, comme c'est la coutume dans la logique du système hollywoodien. Il s'agit donc pour l'autobiographe de rester fidèle à son image maléfique tout en paraissant sympathique à son lecteur. Sans doute sa gloire de grande actrice minimise-t-elle la gageure : n'est-ce pas sur la base de l'image préfabriquée d'une séduisante garce que Bette Davis a bâti sa réputation et s'est attiré des millions d'admirateurs ? Il semble qu'elle puisse donc rester sans crainte dans la peau de la mauvaise Bette (nom d'ailleurs emprunté à la cousine Bette de Balzac). Les choses sont

néanmoins quelque peu différentes dans le récit autobiographique, où le « je » s'engage dans un échange personnel avec son lecteur. Elle doit l'entraîner dans une relation à laquelle l'image de la féminité nocive et traîtresse peut constituer un obstacle de poids. Aussi est-il nécessaire, dans l'interaction écrite, de transformer en atout ce qui menace de devenir une barrière entre les participants.

Pour gagner la confiance et la sympathie de son public, l'autobiographe ne se fonde pas directement sur l'admiration que lui vouent ses *fans*, ni ne se réclame de l'institution de la star hollywoodienne qui l'érige en modèle. Son autorité doit dériver du fait qu'elle incarne idéalement un certain type de femme moderne et indépendante, dont elle se fait délibérément le porte-parole : « je suis cette nouvelle race de femmes et elles sont légion » (1962 : 251 ; dans toutes les citations, c'est moi qui traduis). La stratégie de Bette Davis consiste à reprendre l'insupportable image de la femme forte qu'aucun homme ne parvient à apprivoiser (avec référence obligée à la mégère de Shakespeare), mais en l'investissant de contenus nouveaux, empruntés à une vision contemporaine de la femme libre et financièrement indépendante. Elle reconduit ainsi le stéréotype attendu par les lecteurs-spectateurs en le réinterprétant, en le réécrivant à la mode des féministes. L'autobiographe correspond bien aux fortes têtes que ses rôles cinématographiques exemplifient, mais ces femmes, loin d'être des sorcières malfaisantes, sont des créatures malheureuses qui paient cher le prix d'une liberté encore mal assumée. Parlant de finance l'autobiographe déclare : « Je n'ai jamais rien pu demander à un homme. Un homme désire qu'on ait besoin de lui. Mais je n'ai jamais pu être dépendante en aucune façon » (1962 : 249). Déclarations qui rejoignent les métaphores du début, où elle se présente avec un mélange de sérieux et d'humour comme une figure de père : « Papa, dit-elle en parlant d'elle-même, a maintenant sept enfants et un cheval » (*ibid.* : 248). La *virago*, la femme virile est celle qui assume les responsabilités de l'homme dans la mesure où c'est elle qui fait vivre la famille et tient les cordons de la bourse. C'est donc celle qui travaille et fait carrière, avec le même besoin de connaître le repos du guerrier que ses compagnons. Par rapport aux femmes du passé, la travailleuse indépendante fait preuve d'une patience

moindre : « Sans dépendance financière par rapport à son mari, une femme perd plus rapidement patience, les espaces d'ennui paraissent plus vastes. Contrairement à sa mère et à sa grand-mère, elle ne hausse pas les épaules en tentant de prendre les choses du bon côté » (*ibid.* : 249). Aussi l'institution du mariage telle qu'elle a été traditionnellement comprise se trouve-t-elle sérieusement menacée. Dans ce plaidoyer en faveur de la femme qui fait carrière et jouit d'une totale indépendance financière (Simone de Beauvoir n'est pas loin), Bette Davis fait alterner les généralités et les remarques concernant sa propre personne. L'ethos de la représentante idéale et de la porte-parole automandatée se construit dans cette interférence perpétuelle du personnel, voire de l'intime, et du général relatif au sexe tout entier ou à la catégorie des femmes indépendantes. Le discours de la généralisation et celui de la confiance se confortent mutuellement et autorisent la dilution de l'image peu flatteuse de la « garce » dans la représentation féministe positive de la femme libre. Ainsi, le paragraphe où Bette Davis parle de son incapacité à dépendre financièrement d'un homme est suivi du paragraphe déjà mentionné sur la condition de la femme moderne qui refuse la dépendance de sa mère et grand-mère, pour aboutir à un passage où le changement du mode d'énonciation ramasse de façon frappante l'alternance au gré de laquelle se construit l'ethos. D'abord vient la vérité générale au présent, sans marque aucune du sujet de l'énonciation : « Le pouvoir est nouveau pour les femmes. » Suit une remarque à la première personne du pluriel où la locutrice se donne comme membre d'une collectivité : « Nous en mésusons sans doute. » Enfin surgit le « je », qui reprend à son compte l'autorité issue de la position neutre du garant de la vérité et de la position particulière de la collectivité dont elle se réclame, tout en marquant son statut privilégié : « J'ai été dans les premiers rangs » (*ibid.*). La reprise se fait sur le mode collectif, tout en se rapportant bien évidemment au stéréotype incarné par Bette Davis. Dans ce va-et-vient perpétuel entre le général et le particulier, entre l'image accréditée de la star Bette Davis et la représentation féministe de la femme indépendante, le texte autobiographique parvient à jouer à la fois du stéréotype dont se nourrissent les fans, et de l'image positive qui favorise la relation du lecteur avec le « je ».

5.2. Réinventer son ethos : questions d'identité

La réflexion contemporaine a problématisé à partir d'axes divers la notion d'identité telle que l'avait posée la réflexion occidentale. Ce n'est pas seulement le sujet cartésien comme sujet intentionnel maître du logos qui a été remis en cause et déconstruit, de Freud à Derrida. C'est aussi le caractère d'universalité conféré à une notion d'Homme correspondant en fait à une norme particulière : celle de l'homme blanc issu de la culture occidentale. En montrant que le discours dominant impose un « je » façonné selon une vision faussement universaliste qui répond en fait à des paramètres de sexe (que l'anglais rend par le terme de « *gender* »), de race, de culture (et pour certains de classe), le discours critique a problématisé la parole de ceux qui se définissent comme « autres ». Pour se ressourcer à une rhétorique qui donne prise sur l'action citoyenne et le pouvoir, il faut dépasser non seulement les positions antiques qui refusent à la femme (et à l'esclave) tout accès au logos, mais aussi le point de vue moderne qui ne donne aux dominés accès à la parole qu'en aliénant leur droit à la différence. Comment puis-je assumer un discours qui n'a été ni conçu ni formé pour moi ? Comment puis-je reprendre à mon compte un ethos, un « personnage » qui ne correspond pas à mon moi, qui déforme et nie sous couvert d'universalité ce que je suis – femme, arabe, noir, colonisé, etc. ? C'est à partir de cette interrogation que se repose la question de la construction de l'ethos dans le discours non comme une image qui se nourrit de modèles consensuels, mais au contraire comme invention d'une image qui se refuse aux commodités de représentations piégées et de normes aliénantes pour œuvrer à l'invention d'une identité. Dans ce vaste champ, l'enjeu consiste donc à poser une parole qui ne soit pas d'ores et déjà celle du dominant en élaborant une image telle que l'allocutaire puisse la percevoir dans sa nouveauté et la reconnaître dans sa différence. L'entreprise est par définition subversive dans la mesure où elle rejette les normes constituées et les valeurs en cours. Il s'agit en un premier temps de manifester la difficulté qu'a un sujet « autre » à se penser et à se dire dans un langage qui n'est pas prévu pour lui. Ainsi Christiane Rochefort déjoue les règles

d'un genre consacré, l'interview ou entretien avec un écrivain célèbre, manifestant ainsi qu'elle ne peut en assumer la loi qu'en se coulant dans l'image du « grand homme » qu'elle ne peut être. Voici un extrait tiré d'un livre publié dans la collection « Les grands auteurs » chez Stock (1978) :

Qu'est-ce qui vous destinait selon vous à être écrivain ?

Rien :

Comment, étant une fille, aurais-je pu seulement imaginer que je pourrais être quelque chose qui n'a pas de féminin ?

Bien plus tard, nous en avons inventé un : écrivisse (1978 : 63).

La romancière ne peut ni ne veut adopter la posture du grand auteur dont son intervieweur doit transmettre au lecteur la représentation glorieuse. L'humour lui permet à la fois d'échapper à l'image figée dans laquelle le rituel de l'entretien fondé sur un jeu de rôles cherche à l'enfermer et de dire un « je » qui ne parvient pas à se penser dans les catégories linguistiques existantes. En même temps, l'énoncé dénonce le conditionnement de la langue et des schémas culturels qu'elle charrie et montre le caractère particulier (masculin) de la vision soi-disant générale qu'on se fait de l'écrivain et de sa vocation. Le jeu de mots, en refusant par une pirouette de substituer une image figée d'ordre féminin à celle qui s'impose dans la culture ambiante au masculin, esquisse un ethos alternatif d'écrivain. C'est le « je » qui s'approprie le langage en manipulant les mots, en subvertissant la langue, dans un effort de créativité d'ailleurs collectif et non individuel (« “nous” en avons inventé un [...] Rachel et moi »). C'est aussi un « je » qui refuse d'assumer la sacralisation de l'artiste en renvoyant son moi professionnel à un référent absurde que sanctionne seule l'homophonie « écrivain-écrivisse ». L'ethos féminin se dit ainsi en défaisant les normes de l'institution dans un geste contestataire qui, s'il tourne en dérision les images toutes faites, n'en pose pas moins la romancière en figure d'avant-garde. L'artiste est celle qui défie les conventions, se moque des rituels à travers lesquels la société établit la respectabilité et s'immerge ludiquement

dans le langage. Parmi les modèles dont elle dispose et auxquels elle ne peut vraiment échapper, la locutrice choisit celle de l'iconoclaste et se concilie à la fois le lecteur sophistiqué qui y reconnaît un idéal, et le grand public qui se range aux côtés de celle qui le fait rire, fût-ce aux dépens de ses propres idées reçues. On peut voir, à partir de cet exemple, à quel point la réélaboration des images consacrées dans la présentation de soi domine nécessairement lorsque le locuteur ou la locutrice refuse d'assumer un ethos en prise sur les représentations d'un système social dont il/elle n'accepte pas les prémisses et les valeurs. La question de l'ethos est alors liée à celle de la construction d'une identité qui permet en même temps de créer un rapport nouveau à soi et à l'autre.

LECTURES CONSEILLÉES

AMOSSY Ruth, 2010, *La Présentation de soi. Ethos et identité verbale*, Paris, PUF.

AMOSSY Ruth, (éd.), 1999, *Images de soi dans le discours. La construction de l'ethos*, Genève, Delachaux et Niestlé.

BOURDIEU Pierre, 1982, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard.

DUCROT Oswald, 1984, « Esquisse d'une théorie polyphonique de l'énonciation »; *Le Dire et le dit*, Paris, Minuit.

GOFFMAN Erving, 1973, *La Mise en scène de la vie quotidienne. 1. La Présentation de soi*, Paris, Minuit.

KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, 2002, « Rhétorique et interaction », *Après Perelman. Quelles politiques pour les nouvelles rhétoriques ? L'argumentation dans les sciences du langage*, KOREN Roselyne et AMOSSY Ruth (éd.), Paris, L'Harmattan.

MAINGUENEAU Dominique, 1998, *Analyser les textes de communication*, Paris, Dunod.

DEUXIÈME PARTIE

Les fondements de l'argumentation

tion positive fondée sur des valeurs transculturelles proposées par le narrateur à la première personne, et l'image nationale aux connotations négatives qu'il construit malgré lui, ou plutôt que le narrateur anonyme et invisible qui se cache derrière le « je-protagoniste » construit à travers lui à l'intention du public français.

LECTURES CONSEILLÉES

AMOSSY Ruth et HERSCHBERG PIERROT Anne, 1997, *Stéréotypes et clichés. Langue, discours, société*, Paris, Colin, « 128 ».

ANSCOMBRE Jean-Claude, (éd.), 1995, *Théorie des topoï*, Paris, Kimé.

EGGS Ekkehard (éd.), 2002, *Topoi, discours, arguments*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag.

MOLINIÉ Georges, 1992, « Lieux », *Dictionnaire de rhétorique*, Paris, Le Livre de Poche, p. 191-207.

PLANTIN Christian (éd.), 1993, *Lieux communs. Topoi, stéréotypes, clichés*, Paris, Kimé.

Poetics Today, vol. 23, n° 3, automne 2002, *Doxa reviewed : What Common Knowledge Can Do*, R. AMOSSY et M. STERNBERG (éd.).

Chapitre 4

Les schèmes argumentatifs dans le discours

La rhétorique issue d'Aristote pose au cœur du *logos* deux procédures logiques, la déduction et l'induction, auxquelles correspondent deux constructions logico-discursives : l'enthymème dérivé du syllogisme, d'une part, et l'exemple ou analogie, d'autre part. « Tout le monde, lit-on dans le Livre Premier de *La Rhétorique*, fait la preuve d'une assertion en avançant soit des exemples, soit des enthymèmes, et il n'y a rien en dehors de cela » (Aristote 1991 : 85). C'est dire que pour Aristote, l'argumentation au niveau du *logos* repose principalement sur les raisonnements logiques qui sous-tendent le discours à visée persuasive. Sans doute peut-on en dire autant de modèles plus récents, comme celui de Toulmin (Introduction), ou des types d'arguments répertoriés par Perelman ou par la logique informelle. Au-delà de la spécificité de chaque structure argumentative, on se trouve toujours face à la nécessité de retrouver un schéma en le dégageant de la matérialité du discours, comme si le langage était une gangue dont il importait d'abstraire le raisonnement.

Et en effet, les constituants des schèmes argumentatifs ne sont pas des énoncés en langue naturelle : ils consistent dans les « propositions » logiques que l'énoncé peut véhiculer. Ainsi « Jean estime Marie » et « Marie est estimée de

Jean » ou « jouit de l'estime de Jean » ne contiennent qu'une seule et même proposition, de même que « il pleut » et « *it is raining* » sont des énoncés en langues différentes affirmant la même proposition. La diversité des formulations est ramenée au contenu, considéré comme unique, qu'elles transmettent. Or, réduire les échanges verbaux à une suite logique de propositions, c'est gommer la logique de sujets dont relève le raisonnement en langue naturelle par opposition à la logique mathématique (Grize). C'est extraire le discours de l'échange où il prend sens et éliminer tout ce qui relève du langagier. En adoptant la perspective logique, n'en vient-on pas dès lors à

réduire les argumentations quotidiennes à ces syllogismes un peu arrangés qu'on appelle le plus souvent « enthymèmes » ? L'analyse argumentative doit-elle se construire autour d'un noyau dur « logique », précédé d'un moment critique où l'on élimine les ambiguïtés du langage ordinaire [...] ? (Plantin 1990 : 171).

La question qui se pose ici est celle du statut qu'il convient d'accorder aux fondements logiques du discours argumentatif. Plus précisément, la pragmatique et l'analyse du discours mettent en cause des procédures qui réduisent la complexité du langage naturel et négligent les données discursives de l'échange verbal (Plantin 1995a : 253). Si on prend, par exemple, le syllogisme tiré du texte de Barbusse (Annexe 4) « il faut privilégier la véracité ; l'argot des tranchées est véridique ; donc il faut privilégier l'argot des tranchées », il résume sans doute le raisonnement du chapitre « Les gros mots » ; il n'en offre pas moins une image extrêmement sommaire, et donc nécessairement faussée, de l'interaction complexe mise en place par le texte romanesque. En même temps, et il faut y insister, on ne peut faire l'économie des schèmes argumentatifs qui sous-tendent et structurent le discours, ni se passer du repérage des arguments qui font passer des prémisses à une conclusion. Ceci est particulièrement vrai de la littérature d'idées dans son versant philosophique, journalistique, polémique..., mais reste pertinent pour de nombreux discours qui n'ambitionnent pas de déployer un raisonnement valide comme la conversation ordinaire, la lettre privée,

le récit romanesque. Dès lors, renoncer à décrire l'armature argumentative des textes pour ne pas trahir leur matérialité langagière, ce serait tomber de Charybde en Scylla. On reste fidèle à l'un des sens de *logos*, le verbe, mais on perd son complément, la raison, dénaturant ainsi le sens du terme grec sur lequel repose un idéal séculaire d'argumentation.

C'est cette difficulté inhérente à toute analyse soucieuse de tenir les deux bouts – le repérage des schèmes argumentatifs sous-jacents qui organisent le raisonnement, et les fonctionnements discursifs qui fondent l'échange – que ce chapitre tentera d'exposer en gérant les tensions issues d'exigences en apparence contradictoires. On examinera la question à partir du syllogisme, de l'enthymème et de l'exemple. On se penchera aussi, dans une perspective discursive, sur la question des arguments dits fallacieux (ou paralogismes).

1. Le syllogisme et l'enthymème

1.1 Définitions et discussion des notions

Dans son *Organon*, Aristote définit ainsi le syllogisme (le terme grec réfère à la fois à la déduction et au raisonnement) :

Le *syllogisme* est un discours dans lequel, certaines choses étant posées, une autre chose différente d'elles en résulte nécessairement, par les choses mêmes qui sont posées [...] Est *dialectique* le syllogisme qui conclut de prémisses probables [...] Sont probables les opinions qui sont reçues par tous les hommes, ou par la plupart d'entre eux, ou par les sages... (Aristote 1990 : 2).

Bien que cette définition soit extrêmement large et s'applique en principe à tout raisonnement déductif, la forme syllogistique classique est celle qui se compose de deux prémisses, la majeure et la mineure, et d'une conclusion, du type :

Tous les hommes sont mortels	(majeure)
Socrate est un homme	(mineure)
Donc Socrate est mortel	(conclusion)

Ou encore :

La fièvre est signe de maladie

Jacques a de la fièvre

Donc il est malade

Pour Aristote, la dialectique et la rhétorique diffèrent de la *démonstration* en ce que celle-ci utilise des prémisses vraies et premières, c'est-à-dire qui tirent leur certitude d'elles-mêmes. Ainsi, la différence essentielle entre les deux types de syllogismes, dialectique et rhétorique d'une part, démonstratif d'autre part, ne réside pas à ses yeux dans la rigueur des opérations de déduction mais dans la nature des prémisses, probables pour les uns, nécessaires pour l'autre. On sait que cette distinction n'est plus aussi nette aujourd'hui qu'elle le semblait dans le passé¹. Quoi qu'il en soit, l'essentiel est de voir que le syllogisme et son dérivé dans le domaine de la rhétorique, l'enthymème, se fondent sur des lieux communs : « J'appelle syllogismes oratoires et dialectiques ceux sur lesquels nous faisons des lieux », décrète Aristote (1991 : 91).

Qu'est-ce donc que l'enthymème, et quel rapport entretient-il avec le syllogisme ? Parmi les diverses définitions qui en sont données, la plus opératoire semble celle qui a été reprise et divulguée par Quintilien et qui présente l'enthymème comme un syllogisme lacunaire, à savoir un syllogisme dont les éléments ne sont pas tous présents. L'enthymème, écrit Aristote, est composé de termes peu nombreux et souvent moins nombreux que ceux qui constituent le syllogisme. En effet, si quelqu'un de ces termes est connu, il ne faut pas l'énoncer ; l'auditeur lui-même le supplée. Si par exemple, on veut faire entendre que Dorius a vaincu dans un concours « avec couronne », il suffit de dire qu'il a gagné le prix aux jeux Olympiques, et il n'est pas nécessaire d'ajouter que les

1. « Les Anciens croyaient à la vérité nécessaire des axiomes, c'est-à-dire des faits qui s'imposaient à tout esprit raisonnable. Un exemple très clair est le suivant : "le tout est plus grand que la partie". Il est impossible, pensaient-ils, d'en douter sérieusement. Nous savons aujourd'hui que tel n'est pas le cas [...] Ainsi nos "axiomes" à nous ne s'imposent pas mais sont postulés, de sorte que la logique se contente d'explicitement comment il convient de procéder pour, si l'on part du vrai, rester dans le vrai. Elles sont donc essentiellement hypothético-déductives. » (Grize 1990 : 20)

jeux Olympiques sont un concours avec couronne, car tout le monde le sait (1991 : 87-88).

C'est bien la base sur laquelle on a pu considérer l'enthymème comme un syllogisme tronqué, dont on peut omettre aussi bien la majeure que la conclusion. Supposons que mon interlocuteur affirme avoir une confiance absolue dans l'infailibilité du Premier ministre à un moment où le sort du pays dépend de sa décision, et que je lui réponde laconiquement : « Le Premier ministre est un homme. » Je ne donne que la mineure d'un syllogisme qu'on peut reconstruire comme suit : « Tous les hommes sont faillibles (*majeure fondée sur un lieu non formulé*). Le Premier ministre est un homme (*mineure formulée*). Donc le Premier ministre est faillible (*conclusion non formulée*). » Si l'infirmière, retirant le thermomètre de la bouche du patient, le regarde et lui dit : « Vous êtes malade », elle donne la conclusion du syllogisme précédemment évoqué : « La fièvre est signe de maladie. Vous avez de la fièvre. Donc vous êtes malade », dont les deux prémisses, la majeure (reposant sur un lieu commun) et la mineure, sont occultées.

L'approche « logique » de l'argumentation s'appuie sur ce type de considérations pour définir l'enthymème comme un argument qui peut devenir un syllogisme catégoriel par l'addition d'un ou de plusieurs énoncés (une prémisses ou une conclusion). Une approche alternative consiste à le considérer comme un syllogisme catégoriel dont l'un des trois énoncés constitutifs a été omis ou laissé informulé (Rescher 1964 : 161 ; je traduis).

L'enthymème est nécessairement une forme plus courante que le syllogisme dans le discours. Qui plus est, en termes rhétoriques (et non pas purement logiques), il est doté d'une efficacité souvent plus grande fondée sur l'usage de l'implicité (III, 5.2). En effet, « le locuteur peut renforcer l'effet de son argumentation sur l'auditeur en n'entrant pas dans les détails et en présentant les prémisses ou les conclusions comme allant de soi par le fait qu'il ne les mentionne pas explicitement » (van Eemeren et Grootendorst 1984 : 124).

1.2. La reconstruction de l'enthymème dans la communication argumentative

La prise en compte de l'impact de l'enthymème sur l'auditoire le situe dans un cadre de communication. C'est déjà dans ce sens que va Rescher lorsqu'il écrit : « La règle qui gouverne la reconstruction des arguments enthymématiques est le principe de charité – on doit, autant que possible, essayer de rendre l'argument valide et ses prémisses vraies » (Rescher 1964 : 162 ; je traduis). Dans cette perspective, la question de la reconstruction du syllogisme à partir de l'enthymème se pose dans toute son acuité. Dans quelle mesure la procédure est-elle aisée et économique ? Prenons, à titre d'exemple, le fragment de dialogue donné par J. Moeschler (Introduction) :

A1 : Tu viens au cinéma ce soir ?

B1 : Non, j'ai du travail

A1 : Viens quand même ça te détendra

On y trouve un jeu de syllogismes opposés. Celui du proposant se résume comme suit : « Les gens qui travaillent ont besoin de détente (*majeure non formulée*). Aller au cinéma est une détente (*majeure 2 non formulée*). B1 qui travaille a besoin de détente (*mineure en partie implicite : il n'est pas dit que B « a besoin » de détente*). Donc il faut que B1 aille au cinéma (*présenté implicitement sous forme d'injonction : viens...*). L'opposant rejette l'offre sur la base d'un autre syllogisme : « Les divertissements comme le cinéma nuisent à la réussite du travail. B1 a du travail. Donc B1 ne doit pas se divertir en allant au cinéma. » Seule la mineure est ici formulée. On aura remarqué que les deux syllogismes permettent la confrontation des points de vue à partir de lieux – d'opinions reçues – antagonistes, qui ont tous deux cours dans la société contemporaine. La reconstitution des éléments manquants du syllogisme permet de saisir la logique qui préside aux positions divergentes, en éclairant les prémisses tacites sur lesquelles elles s'appuient. C'est la différence de la prémisse majeure, à fonction de généralisation, qui explique les conclusions opposées auxquelles arrivent les deux interlocuteurs par des opérations de déduction similaires.

Sans doute l'analyse peut-elle ici reconstruire sans trop de difficultés les syllogismes que les partenaires en situation

d'interlocution perçoivent spontanément. Il lui faut néanmoins retraduire les répliques des interactants en termes de propositions et suppléer de nombreux éléments manquants pour parvenir à reconstituer les schémas syllogistiques sur lesquels se fondent ces trois brèves réparties. Il arrive que le coût de la reconstruction soit encore plus élevé. Prenons, une fois de plus, un exemple tiré de la conversation courante et qui n'y cause aucune difficulté de compréhension :

A au directeur sortant B : Il faut absolument que vous restiez en fonction, il n'y a vraiment personne de valable pour remplir ce poste.

B : Le cimetière est plein de gens irremplaçables.

Quels sont les enthymèmes qui composent cet échange ? Il n'est guère aisé de reconstruire sous forme syllogistique le raisonnement de A. On peut évidemment risquer : « Un directeur ne doit partir que s'il peut être remplacé. Vous ne pouvez pas être remplacé. Donc vous ne devez pas partir » (avec une majeure non formulée). La réplique de B réfute la mineure « Vous ne pouvez pas être remplacé » par un lieu antagoniste : « Toute personne assumant un poste quel qu'il soit peut être remplacée : c'est une loi de la nature. » On peut ainsi dire : « Un directeur ne peut partir que s'il est remplaçable. B est remplaçable. Donc B peut partir. » Encore faut-il y ajouter l'élément, jusque-là omis, du cimetière : « Tous les hommes sont mortels et donc susceptibles d'être remplacés. B est un homme. Donc il est comme tout mortel susceptible d'être remplacé. » On aura remarqué que la reconstruction du syllogisme ne se fait pas sans une certaine lourdeur. Elle oblige, non sans résistances, à couler l'échange verbal dans un moule préétabli. La reconstruction, laborieuse, semble laisser échapper des composantes fondamentales de l'interaction verbale – en particulier l'ironie et l'utilisation d'une formule toute faite à valeur de sagesse populaire. En d'autres termes, l'opération en soi fastidieuse ne donne pas des résultats très satisfaisants.

C'est dans cette optique que l'ouvrage intitulé *Fondements de l'argumentation*, reprenant les observations de Jean-Blaise Grize, note que « l'évaluation logique formelle de l'argumen-

tation exige une reconstruction qui est souvent fort éloignée de l'argument tel qu'il a été présenté. La reconstruction logique (formelle) de l'argument comprend la réduction de l'argument à une forme logique standard, exigeant plus d'une fois la réorganisation des éléments textuels, l'addition d'éléments implicites, et bien d'autres transformations. Selon Grize (1982), il n'y a aucune justification *a priori* (ni d'ailleurs *a posteriori*) pour réduire une argumentation à un pur raisonnement (déductif) » (van Eemeren *et al.* 1996 : 323 ; je traduis).

La reconstruction de l'enthymème ne force pas seulement le discours à se couler dans un moule préfabriqué qui exige souvent des transformations non négligeables, dont une réorganisation des énoncés et l'addition de propositions implicites. Transformant les énoncés en une série de propositions logiques qui résument leurs contenus, elle gomme tout ce qui est de l'ordre de l'interactionnel. Il ressort de ces considérations 1) que la reconstruction du syllogisme à partir de l'enthymème semble souvent trop coûteuse pour être féconde, si bien qu'on se demande si elle constitue un stade obligé de l'analyse ; 2) que cette reconstruction, même aboutie, laisse souvent échapper l'essentiel de l'échange argumentatif, qui ne réside pas dans l'opération logique sous-jacente, mais dans un discours par définition dialogique où c'est la relation entre le locuteur et ses allocutaires qui donne sa force au propos.

1.3. La complexité des schèmes logiques dans le discours en situation : *Le liseur*

Prenons un exemple concret pour illustrer la réinsertion de l'enthymème dans un cadre communicationnel, et montrer la complexité que lui confère le discours en situation. Le récit de Bernhard Schlink, *Le Liseur* (1996, édition originale *Der Vorleser*, 1995), présente le discours d'un jeune Allemand « de la deuxième génération » (celle d'après-guerre) qui suit un séminaire sur le passé nazi de son pays et les procès qui se sont ensuivis. Revenant sur sa période de militantisme étudiant, le narrateur note : « Tous, nous condamnions nos parents à la honte, ne fût-ce qu'en les accusant d'avoir,

après 1945, toléré les criminels à leurs côtés, parmi eux » (1996 : 90)¹.

On peut évidemment poser le syllogisme suivant : « Tolérer des criminels en son sein est une honte (*majeure manquante*). Les parents des étudiants allemands ont toléré les criminels nazis parmi eux (*mineure*). Ils ont donc adopté un comportement honteux (*conclusion*). » Même si la démarche déductive est exacte, on voit tout de suite en quoi elle est en l'occurrence réductrice. Et tout d'abord parce qu'elle schématise un raisonnement qui, dans le texte, relève du discours rapporté : le « je » rapporte en effet une sentence qui est celle du « nous » passé. Or, la description de l'enthymème ne tient compte ni des marques linguistiques de la reformulation, ni de l'évaluation sur le dit antérieur que fournit le narrateur à la première personne en inscrivant sa subjectivité dans le langage. L'omission s'avère d'autant plus fâcheuse, que le texte se caractérise précisément par l'ambiguïté de la position adoptée par le « je ». Dans quelle mesure valide-t-il la rigueur passée des jeunes gens envers leurs propres parents ? Qu'est-ce qu'il donne à entendre au lecteur sur la relation des étudiants allemands à leurs aînés ?

Si l'on se demande comment le narrateur donne à apprécier la conduite de ses amis et la sienne propre, on remarque que l'expression « Tous, nous condamnions nos parents à la honte » est déjà en soi connotée du point de vue moral. Que les enfants s'érigent en juges de leurs parents apparaît en contradiction flagrante avec le respect qui leur est dû. Qu'ils se donnent le pouvoir de leur faire honte semble encore plus blâmable. L'emplacement de l'énoncé « Tous, nous condamnions... » en tête de l'exposé (alors qu'il est la conclusion du syllogisme) le met plus encore en évidence.

Que le poids de l'argument se joue au niveau discursif, c'est ce que confirme l'expression « ne fût-ce que... » (en allemand : « *und wenn wir sie nur...* »), et donc plus exactement « même si nous ne pouvions les accuser que d'avoir... ». La restriction semble renforcer le scandale de la condamnation. En laissant entendre que la preuve pouvait se réduire à ce seul

1. Dans l'original : « *Wir alle verurteilten unsere Eltern zur Scham, und wenn wir sie nur anklagen konnten, die Täter nach 1945 bei sich, unter sich geduldet zu haben* », B. Schlink, 1995, *Der Vorleser*, Zurich, Diogenes, p. 88.

grief, elle suggère qu'il ne pouvait suffire à justifier un mépris aussi total du respect filial. Cette évaluation négative de l'intransigeance des étudiants est renforcée par la mention, dans les lignes qui précèdent, du père du narrateur, destitué de son poste de professeur par le régime nazi, et néanmoins inclus par son fils dans le verdict général. La généralisation et l'indiscrimination à la base de l'attitude des jeunes contribuent à dénoncer leur radicalisme. Il peut donc apparaître que le syllogisme sous-jacent au texte est donné comme le fondement d'un réquisitoire (ou plutôt d'un verdict) que le discours du narrateur remet en cause à travers une série de marques axiologiques.

Cependant, cette dépréciation de la sévérité des jeunes envers leurs aînés coupables de complicité et de silence se heurte chez le lecteur contemporain à une doxa contraire. En effet, l'opinion générale veut que les forfaits nazis constituent un cas exceptionnel de crimes contre l'humanité qui suffit à légitimer que les fils violent le tabou du respect filial. La révolte contre tous ceux qui ont, dans l'Allemagne d'après-guerre, participé au rapide oubli des forfaits passés, apparaît dans cette optique comme un acte de courage et d'honnêteté. Le roman lui-même se place d'ailleurs dans cette perspective lorsqu'il met en scène un étudiant en droit aux prises avec un passé qu'il se refuse à ensevelir dans l'oubli. Si la virulence de l'expression « condamner à la honte » choque lorsqu'il s'agit des parents, elle se trouve cependant justifiée dans ce cas précis par la doxa d'un public éclairé dans lequel le narrateur se range lui-même expressément à plus d'une reprise.

Il ne s'agit donc pas de savoir si le syllogisme dont procède l'enthymème est logiquement valide, mais dans quelle mesure l'application indiscriminée de ce syllogisme au cas en question est moralement légitime. Telle est bien la question qui hante le récit tout entier, centré sur la relation du narrateur à une femme plus âgée qui a été sa maîtresse lorsqu'il était adolescent et que le jeune avocat, s'érigeant en juge de la génération des parents, découvre avec horreur sur le banc des accusées dans un procès contre des gardiennes de camp de concentration. On voit à quel point le heurt entre la réprobation envers une intransigeance impitoyable et la doxa encore vivace qui pose la nécessité de juger (au moins

moralement) la génération du III^e Reich permet au narrateur d'arracher son public au confort de la certitude en l'obligeant à interroger les normes du rapport que l'Allemagne doit entretenir avec son passé.

La structure syllogistique sous-jacente ne prend ainsi son sens que dans un échange virtuel avec le lecteur où la question du discours rapporté, des marques linguistiques d'évaluation, de l'interdiscours et de la doxa partagée, jouent un rôle capital. L'examen de ces données textuelles permet seul de retrouver dans leur complexité, voire leur ambiguïté, les enjeux argumentatifs de l'enthymème.

1.4. L'enthymème en situation interactionnelle : une interview avec Primo Levi

Qu'en est-il dans le cas d'une interaction réelle entre deux partenaires en face-à-face ? Prenons, à titre d'exemple, l'échange suivant entre Primo Levi et son intervieweur dans *Le Devoir de mémoire* (1995) :

Il y avait beaucoup de suicides ?

Non. C'est un sujet important. Il y avait peu de suicides au Lager, et d'ailleurs il y avait peu de suicides en temps de guerre, moins que maintenant, et j'ai lu différentes explications, peu convaincantes, de ce phénomène. Mon interprétation est que le suicide est un acte humain : les animaux ne se suicident pas, et dans les camps l'être humain tendait à se rapprocher de l'animal. Oui, je l'ai déjà dit, l'important c'était de passer la journée, ce qu'on mangeait, s'il faisait froid, de savoir quelle tâche, quel travail on aurait à faire, arriver jusqu'au soir en somme. On n'avait pas le temps de penser... de penser à se tuer.

Cela aurait pu être une façon d'en finir avec les souffrances, pourtant.

Quelquefois j'y ai pensé, mais jamais sérieusement (1995 : 66-67).

L'enthymème apparaît clairement dans le raisonnement de Primo Levi, où il se rapproche au maximum du syllogisme complet : « le suicide est un acte humain : les animaux ne

se suicident pas (*majeure*), et dans les camps l'être humain tendait à se rapprocher de l'animal (*mineure*) donc (*conclusion manquante, mais donnée dans la réponse du début* : « il y avait peu de suicides au Lager »). Cependant, on voit bien que le repérage du syllogisme ne constitue qu'un stade superficiel de l'analyse.

Dans le cadre de l'interview, Anna Bravo et Frederico Cereja, fils de la deuxième génération en Italie et historiens de profession, font parler Primo Levi à l'intention du grand public, auquel l'écrivain a déjà tenté de transmettre son expérience de l'horreur dans ses écrits antérieurs. Le dialogue qui s'effectue entre ceux qui posent les questions et celui qui y répond est doublé de l'interaction qui se produit avec un tiers indifférencié, lequel ne témoigne pas nécessairement de l'intérêt de Bravo et Cereja pour les camps et ne possède sans doute pas les connaissances qu'ils ont accumulées sur le sujet. L'interviewé est sollicité à porter une fois de plus témoignage non seulement en disant ce qui a été, mais aussi en faisant part des réflexions et des questionnements qui le hantent en tant que survivant. On notera que la question de l'ethos préalable de l'interviewé, ainsi que sa qualité de témoin (re)connu, jouent ici un rôle essentiel dans le déroulement d'une interaction qui s'inscrit par ailleurs dans un espace balisé, celui du témoignage sur la Shoah.

C'est dans le cadre de cette fonction que Primo Levi saisit la question purement factuelle qui lui est présentée pour en souligner l'importance et relever le paradoxe de la réponse : « Non [...] il y avait peu de suicides au Lager. » Cependant, cet état de fait est qualifié de « phénomène » qui demande explication. S'étonner de ce que les gens ne se suicident pas implique que le contraire devrait être vrai, et qu'il y a là une déviation par rapport aux idées reçues. Dans la nuit de la souffrance, c'est vouloir rester en vie qui semble étrange. Tout un syllogisme paraît immergé dans l'évidence de ce qui refuse de s'explicitier : « les gens qui subissent de terribles souffrances veulent en finir avec la vie ; les prisonniers du Lager subissaient de terribles souffrances ; donc ils auraient dû vouloir en finir avec la vie ». Ce raisonnement est donné sous forme enthymématique dans la réplique des interviewers qui suit la tirade de Levi : « Cela aurait pu être une façon d'en finir avec les souffrances, pourtant », mais il ne reçoit plus

guère de réponse puisque Levi y a répondu d'avance. Ainsi, un syllogisme en creux, reposant sur une idée reçue, est réfuté par un syllogisme presque entièrement développé.

Le cas de figure est intéressant : il dévoile les modalités selon lesquelles l'interviewé tente de gommer les idées fausses au profit de la vérité des survivants. Si le premier syllogisme, en fonction duquel le choix du suicide pour les détenus serait logique, disparaît entièrement, c'est que Primo Levi le considère comme une évidence partagée par l'auditoire. À une vision fautive partant d'une prémisse entérinée, il oppose une autre conception, dont il précise qu'elle est la sienne propre, et dont il veut faire suivre le raisonnement jusqu'au bout. Il faut qu'à partir d'une autre prémisse majeure, moins largement diffusée et sur laquelle il faut donc insister (« le suicide est un acte humain ») en la justifiant (« les animaux ne se suicident pas »), le lecteur puisse suivre pas à pas l'opération de déduction. Celle-ci est fondée sur une mineure qui est la pièce essentielle de l'édifice : « et dans les camps l'être humain tendait à se rapprocher de l'animal ». C'est ici que se dit l'enseignement sur la Shoah que veut divulguer le rescapé. Il faut donc que la prémisse mineure se déploie elle aussi pleinement. À ce stade, ce qui n'était que donnée statistique (il y avait peu de suicides au Lager) devient la conclusion du raisonnement syllogistique. Ce n'est plus une information brute et opaque, mais une conséquence que chacun peut déduire des prémisses. La vocation explicative de l'interviewé se confirme ainsi dans un développement qui n'est ni scientifique, ni didactique, mais le fruit d'une réflexion personnelle tirée de son vécu : « J'ai lu différentes explications, peu convaincantes, de ce phénomène. Mon interprétation est... »

En même temps, on voit que Primo Levi fait dévier la question vers un sujet central, celui que résume la mineure, et sur lequel il enchaîne : la réduction de l'homme au stade animal où il ne s'intéresse plus qu'à ses besoins les plus élémentaires comme la faim, la sensation de froid, le rude labeur à fournir. Comme les bêtes, il est entièrement dans la sensation et dans le présent, il ne pense plus : « On n'avait pas le temps de penser » et il ajoute, paradoxalement : « ... de penser à se tuer ». Le suicide est le résultat d'une activité réflexive qui était déniée aux détenus des camps de la mort. Sur ce point, qui est au centre de ses propos, Levi insiste : « Oui, je l'ai déjà

dit, l'important c'était de passer la journée, ce qu'on mangeait, s'il faisait froid... » L'essentiel n'est pas de savoir si de nombreux prisonniers renonçaient à vivre, mais de répondre par une thèse forte à la question de savoir ce qui arrive à l'homme dans la situation extrême des camps : il perd totalement son humanité, au point qu'il ne peut plus avoir les réactions considérées comme normales dans la vie ordinaire.

Ainsi le maniement de l'enthymème et du syllogisme dans l'interview ne se résume pas aux contenus propositionnels et aux opérations de déduction relevés par l'analyse logique. La disposition symétrique de l'enthymème quasi absent construit sur une prémisse largement admise et de l'enthymème presque pleinement développé en syllogisme construit sur une majeure moins ordinaire permet de faire adhérer les lecteurs à la thèse de Primo Levi en leur faisant suivre toutes les étapes d'un raisonnement qui gomme leurs modes de pensée antérieurs. En même temps, l'introduction d'une mineure qui se trouve par la suite reprise et amplifiée permet de mettre l'accent sur la vision que Levi entend léguer sur la vérité des camps, à savoir la déshumanisation. Le jeu des questions-réponses sur un sujet précis, le suicide, devient dès lors le prétexte dont se saisit l'interviewé pour transmettre le secret de la Shoah traité dans tous les textes de l'écrivain depuis *Si c'est un homme*.

2. La gestion des schèmes argumentatifs dans le discours

2.1. Le maniement du modèle enthymématique

On peut voir, à partir de cet exemple, que si le schème argumentatif est réducteur en ce qu'il gomme les éléments discursifs qui donnent à l'échange son sens et sa force, il n'en est pas moins une composante essentielle du texte. Sans doute peut-on le comparer à un squelette auquel il manquerait la chair. Il n'en est pas moins l'armature sur laquelle repose l'interaction et l'ignorer serait gommer un aspect essentiel de l'argumentation. Un exemple supplémentaire permettra de mieux montrer comment on peut prendre en compte la structure enthymématique en même temps que la matérialité

du langage, mais aussi comment *le traitement particulier de l'enthymème* est déjà en soi un élément argumentatif important. Il est tiré de la correspondance privée d'Alfred et de Lucie Dreyfus, publiée extensivement par V. Duclerc en 2005, et dont une partie (dont la lettre de laquelle est tiré l'extrait) avait déjà paru dans les *Lettres d'un innocent* (1898) :

[...] il s'agit de l'honneur d'un nom, de la vie de nos enfants. Et je ne veux pas, tu m'entends bien, que nos enfants aient jamais à baisser la tête. Il faut que la lumière soit faite pleine et entière sur cette tragique histoire. Rien, par la suite, ne doit ni te rebuter, ni te lasser. Toutes les portes s'ouvrent, tous les cœurs battent devant une mère qui ne demande que la vérité, pour que ses enfants puissent vivre (Alfred Dreyfus à Lucie Dreyfus, îles du Salut, 15 juillet 1895, dans Alfred et Lucie Dreyfus 2005 : 250).

Sans doute peut-on ici partir de la situation d'énonciation, où le locuteur s'adresse à une correspondante d'ores et déjà persuadée de son innocence pour la soutenir et lui rappeler l'urgence de sa mission : amener à une révision du procès où il a été injustement accusé d'avoir trahi la patrie. On trouvera dans *La Présentation de soi* (Amossy, 2010) une étude de l'ethos très nuancé de cette lettre, qui dégage la façon dont l'image de l'épistolier se construit à la fois comme celle du *pater familias* qui use de son autorité (il ordonne et enjoint – « il faut que la lumière soit faite », « rien ne doit... ») et comme celle de l'homme réduit à l'impuissance qui lance un appel à l'aide. Il pose un lien indissoluble avec sa correspondante à travers le désir commun de protéger leurs enfants et suppose partagée la valeur de l'honneur qu'une juxtaposition assimile à la vie (« de l'honneur d'un nom, de la vie de nos enfants »). Surtout, il projette de sa destinataire l'image d'une mère dévouée et courageuse prête à tout entreprendre pour le salut de ses enfants, lui tendant ainsi le miroir dans lequel elle peut contempler le reflet idéal auquel elle doit s'égaliser (I, 1.5). L'émulation doit être d'autant plus forte que le modèle est plus prégnant : la maternité prête à tous les sacrifices est un paradigme puissant en cette fin de siècle. En même temps, cette image gratifiante doit encourager une épouse bourgeoise confinée dans la sphère du privé à démarcher

dans l'espace public. Si le choix des verbes laisse entendre les difficultés sur lesquelles buttera la solliciteuse (« rebuter » se réfère aux affronts qu'il faut subir pour se faire entendre, « lasser » marque la nécessité de répéter incessamment les mêmes démarches), ces difficultés ne sont pas formulées directement et, surtout, sont présentées sous forme négative et énergiquement balayés par le « rien » (« Rien, par la suite, ne doit te rebuter ni te lasser »). Enfin, le condamné réaffirme implicitement son innocence en demandant de projeter une lumière pleine sur sa « tragique histoire », apportant par ce désir de transparence une preuve de son innocence plus probante que toute affirmation explicite.

L'analyse du dispositif énonciatif, du jeu des images et des choix lexicaux nécessite cependant d'être complétée par les schèmes argumentatifs qui sous-tendent et organisent le premier paragraphe. Si on le résume en une série de propositions, il en résulte un raisonnement syllogistique formalisé *grosso modo* comme suit :

Premier syllogisme (manquant) ou enthymème :

Majeure (manquante):	Il faut laisser à ses enfants un nom honorable
Mineure:	La condamnation pour trahison qui pèse sur Dreyfus déshonore son nom
	Il s'agit de l'honneur d'un nom... [...] que nos enfants aient [...] à baisser la tête
Conclusion 1:	<i>Donc</i> il faut faire la lumière sur l'affaire qui entraîne cette condamnation
	Il faut que la lumière soit faite pleine et entière sur cette tragique histoire
Conclusion 2:	<i>Donc</i> Lucie doit tout faire pour rétablir la vérité et rendre ainsi un nom honorable aux enfants
	Rien, par la suite, ne doit ni te rebuter, ni te lasser

Deuxième syllogisme (manquant) ou enthymème :

Majeure:	Une mère qui lutte pour ses enfants est toujours bien accueillie
----------	--

	toutes les portes s'ouvrent, tous les cœurs battent devant une mère qui ne demande que la vérité, pour que ses enfants puissent vivre
Mineure (manquante):	Lucie, en demandant de tirer au clair l'affaire de la trahison, est une mère qui lutte pour ses enfants
Conclusion (manquante):	<i>Donc</i> sa demande de tirer l'affaire au clair sera bien accueillie

Le premier ensemble repose sur une prémisse générale tacite : l'honneur du nom et la nécessité de le transmettre sans tache aux générations futures sont primordiales. Elle suppose partagées des valeurs telles que l'honneur et la vertu du patronyme à la fois comme valeurs morales et comme fondements du statut social et du bien-être en société. Tout le poids de l'argument repose sur cette majeure, inexprimée parce que présentée comme une évidence qu'on ne saurait remettre en question. En plus de la prémisse mineure qui rappelle la situation, la conclusion est au contraire très explicitement formulée, en un double volet qui souligne la mission confiée à la destinataire et son urgence. Le deuxième ensemble doit imprégner la destinataire du sentiment qu'il s'agit là d'une mission réalisable. Il vient balayer un doute inexprimé sur l'efficacité des démarches que l'épistolier demande à sa femme d'accomplir. La majeure sur laquelle se fonde le raisonnement étant nettement moins évidente, le locuteur prend la peine de la formuler de façon emphatique. Ici, c'est la mineure relative à la situation de Lucie en tant que mère luttant pour l'avenir de ses enfants qui apparaît comme une donnée que son évidence dispense de formuler. De même, la conclusion reste implicite. Cela permet au locuteur de ne pas poser noir sur blanc une affirmation dont l'optimisme pourrait facilement être démenti – à savoir que les démarches de l'épouse d'Alfred Dreyfus, condamné comme traître à la patrie, seront nécessairement bien accueillies par tous ceux auxquels elle s'adressera. C'est seulement à la faveur du non-dit que la déduction peut ici gagner son pouvoir. Passant sous silence la mineure et la conclusion qui se réfèrent à la situation concrète de la destinataire, Alfred se contente de formuler dans la majeure un principe général, qui fonde seul la démonstration. Il évite ainsi toute problé-

matisation importune et met sa demande à l'abri des objections et réfutations possibles.

C'est ainsi que le maniement des enthymèmes et, en particulier, le jeu du tacite et du formulé jouent un rôle de choix dans l'entreprise de persuasion. Ce n'est pas seulement la mise au jour des schèmes de raisonnement qui sous-tendent le discours, mais aussi la façon dont ils sont gérés, qui révèle la façon dont l'échange épistolaire travaille à renforcer les dispositions d'une correspondante certes déjà convaincue de l'innocence de son époux, mais acculée à la mission impossible de la faire reconnaître publiquement.

3. L'exemple ou la preuve par l'analogie

L'exemple ou l'analogie, qui établit « le rapport de la partie à la partie et du semblable au semblable », est le deuxième pilier sur lequel la rhétorique d'Aristote fonde le *logos*. On peut dire succinctement que sa force persuasive « tient à ce qu'[il] met en relation un objet problématique avec un objet déjà intégré par les représentations du co-énonciateur » (Maingueneau 1991 : 246). Le nouveau est mis en perspective et éclairé par le familier et l'ancien. Selon Aristote, il faut distinguer entre l'exemple réel, tiré du passé, et l'exemple fictif inventé par l'orateur pour les besoins de la cause, comme l'apologue ou le récit : « il y a deux espèces d'exemples : l'une consiste à relater les faits accomplis antérieurement ; dans l'autre, on produit l'exemple lui-même » (*ibid.* : 251). Le fictionnel serait un moyen de preuve inférieur à l'historique « car les faits futurs ont, le plus souvent, leur analogie dans le passé » (*ibid.* : 253). Cette remarque, si elle peut aujourd'hui sembler sujette à caution, met cependant bien en lumière le principe sur lequel est fondé l'exemple. « Il s'agit de rechercher, à partir du cas particulier, la loi ou la structure qu'il révèle », note Perelman (1977 : 119), qui précise : « argumenter par l'exemple, c'est présupposer l'existence de certaines régularités dont les exemples fourniraient une concrétisation » (*ibid.*).

3.1. Induire à partir de l'antérieur

Copi mentionne le raisonnement qui consiste à recommander un magasin où on a plusieurs fois acheté d'excellentes paires de chaussures. On part de l'idée que si les achats antérieurs ont donné satisfaction, il est plausible qu'une nouvelle acquisition dans le même commerce s'avère tout aussi réussie. Notons que les précédents mentionnés ne donnent pas la certitude absolue que le choix sera couronné de succès ; ils le laissent tout au plus supposer avec une dose raisonnable de probabilité. Une seule occurrence ne permettant pas, en général, d'établir une règle, l'argumentateur doit s'assurer soit que le cas mentionné est assez probant en lui-même, soit qu'il s'est reproduit avec une certaine régularité ou tout au moins à plusieurs reprises. En reprenant un exemple à Aristote, on peut montrer le danger encouru par les Grecs en laissant un roi s'emparer de l'Égypte en alléguant que Darius aussi bien que Xerxès passèrent en Grèce après s'être rendu maîtres de l'Égypte, et qu'en conséquence on peut penser qu'il en sera de même dans les circonstances nouvelles.

L'autorité de l'antécédent et l'idée que « les faits futurs ont leur analogie dans le passé » permettent le développement d'argumentations plus ou moins explicites fondées sur l'induction. Ainsi Jules Ferry, dans un discours à la Chambre du 23 décembre 1880, présente la thèse d'une laïcisation nécessaire de l'école à partir des bienfaits qu'a déjà apportés en France le principe de la neutralité religieuse. « Celui-ci a déjà reçu, dans l'ordre politique et dans l'ordre social, la pleine consécration, non seulement des pouvoirs publics, mais de la volonté de la société tout entière, mais du temps, d'un long temps, car bientôt sonnera l'heure dernière du siècle qui a salué son avènement. La neutralité religieuse de l'école, la sécularisation de l'école, si vous voulez prendre un mot familier à notre langue politique, c'est, à mes yeux et aux yeux du Gouvernement, la conséquence de la sécularisation du pouvoir civil et de toutes les institutions sociales, de la famille par exemple, qui constitue le régime sous lequel nous vivons depuis 1789. Oui, 1789 a sécularisé toutes les institutions, et particulièrement l'institution de la famille, puisqu'il a fait du mariage un contrat civil, relevant uniquement de la loi civile et indépen-

dant de la loi religieuse (*approbation à gauche*) » (Ferry dans Rials 1987 : 79).

Le seul argument ici apporté à l'appui de la thèse est que le processus de sécularisation des institutions est entamé de longue date et a été bénéfique dans d'autres domaines. Sans doute peut-on simplement appliquer ici la règle de justice qui demande de donner un traitement égal à tous : si une institution – le régime de la famille – a été sécularisée, l'autre – l'école – doit l'être aussi. Cependant la formulation de l'argument souligne qu'il s'agit de précédents positifs qui garantissent les bienfaits de la mesure nouvelle. L'application de la « neutralité religieuse » est un événement dont il faut « saluer l'avènement » ; qu'elle ait été consacrée par « la volonté de la société tout entière » implique qu'elle a donné entière satisfaction à tous les Français ; que la sécularisation des institutions ait passé l'épreuve du temps montre qu'il s'agit d'une excellente mesure. Par induction, on peut en conclure que ce qui a été bénéfique pour plusieurs institutions dans le passé le sera aussi pour l'institution de l'école dans l'avenir. L'exemple se construit sur la similarité du régime de la famille et de l'école en tant qu'institutions, négligeant en l'occurrence tout ce qui peut les séparer. Dans la mesure où le seul exemple de la famille pouvait sembler insuffisant à garantir le succès de l'entreprise à venir, Ferry fait plus qu'énumérer les différents domaines dans lesquels la sécularisation est déjà heureusement consacrée, il rappelle que c'est « le même principe dont est sortie une législation tout entière » (*ibid.*). D'où l'injonction tacite, placée en tête de passage : c'est « un principe nécessaire qui vient à son heure et dont l'application ne saurait être retardée plus longtemps » (*ibid.*). Il est intéressant de voir que dans tout ce passage argumentatif, Jules Ferry ne travaille pas à prouver en quoi la sécularisation est bonne pour l'école. Il se fonde sur l'exemple du passé et l'autorité des antécédents dont il établit l'analogie avec l'éducation nationale.

3.2. Incertitudes et complexité de l'exemple historique

On aura noté que le discours de Jules Ferry s'en réfère aussi à un illustre précédent qui a valeur exemplaire pour la République : celui de 1789. Il ne se contente pas en effet de mentionner le mariage civil, il insiste sur le fait qu'il s'agit d'une initiative de la Révolution dont est issue la France contemporaine. Il a ainsi recours à l'exemple historique, dont on trouve de nombreuses exploitations dans l'argumentation politique. S'il convient à tout discours à visée persuasive, il se prête cependant plus particulièrement aux discours qui relèvent du délibératif.

L'optimisme d'Aristote concernant l'autorité de l'exemple historique, dont le cas de Darius et Xerxès envahissant l'Égypte offre le paradigme, repose cependant sur une foi en la transparence des faits que les contemporains ne partagent plus guère. On sait qu'un même événement historique est susceptible de traitements divers et d'interprétations conflictuelles. L'exemple historique peut, de ce fait, mener à des conclusions opposées. Son poids argumentatif ne peut donc être évalué en soi. Il est tributaire de l'usage qui en est fait dans une situation particulière et dans un cadre de communication donné.

Prenons le cas de la crise du Golfe en 1990-1991, au moment de l'invasion du Koweït par l'Irak de Saddam Hussein, où la presse française d'extrême droite s'opposait à toute intervention armée de la France au Moyen-Orient. Dans l'hebdomadaire d'extrême droite *National Hebdo*, on trouve sous la plume de François Brigneau le titre suivant : « Mourir pour l'Aramco et Tel-Aviv » (*National Hebdo* n° 330, 15-21 novembre 1990). L'argument qui consiste à souligner l'absurdité du sacrifice consenti à des causes étrangères (l'énoncé s'oppose au mot d'ordre « mourir pour la patrie ») se double d'une allusion historique, qui mobilise un exemple emprunté au passé. Il fait en effet écho au « Mourir pour Dantzig » de bonne mémoire, qui servait d'argument à tous ceux qui refusaient la lutte contre l'Allemagne nazie en prétextant de l'inutilité de se mettre en péril pour la Pologne (à qui l'Allemagne avait « repris » Dantzig décrétée ville allemande). L'exemple historique, ici présenté sous forme d'allusion, renforce l'ar-

gument de la non-intervention en faisant jouer une analogie étagée sur plusieurs paliers. À l'instar de Dantzig, le Koweït est un territoire que l'envahisseur considère comme une province perdue. Comme dans le cas d'Hitler, l'intervention de la France aux côtés des Alliés contre Saddam Hussein peut déclencher une guerre mondiale (hypothèse sérieusement envisagée à cette date dans la presse du monde entier).

L'exemple mobilisé par *National Hebdo* se donne comme un contre-discours prenant le contre-pied de l'analogie dominante à l'époque, celle qui assimile Saddam Hussein à Hitler, et l'acceptation de l'invasion du Koweït à un nouveau Munich. Là où l'exemple de la Seconde Guerre mondiale est mobilisé pour justifier l'intervention militaire, *National Hebdo* entend puiser dans le même passé pour retourner l'argument contre lui-même. En d'autres termes, il oppose à : « L'acceptation, par l'accord signé avec Hitler à Munich, de l'occupation de la Tchécoslovaquie par l'Allemagne nazie n'a fait qu'encourager le dictateur à envahir la Pologne et a fini par mener à une guerre inéluctable ; il en sera de même avec Saddam Hussein » le raisonnement suivant : « L'intervention de la France en faveur de la Pologne l'a entraînée dans une guerre terrible ; il en ira de même s'il y a intervention au Koweït ». Le retournement de l'analogie fait ici partie d'une technique de réfutation.

Notons cependant que cet exemple historique ne peut influencer qu'un lectorat d'extrême droite restreint fidèle à la collaboration et, de surcroît, antisémite. La troisième analogie peut en effet se résumer ainsi : « de même qu'il n'était pas utile de mourir pour la défense des Juifs en 1940, de même il n'est pas nécessaire de voler au secours de l'État juif en 1990 ». En même temps, le texte ne dédaigne pas d'élargir son public en y adjoignant tous ceux qui craignent une nouvelle guerre mondiale, et ceux qui voient dans la crise le résultat des intérêts des multinationales (« Mourir pour l'Aramco »), point qui faisait le consensus à l'époque.

On voit donc la complexité inhérente à la présentation d'un exemple particulier qui doit permettre d'inférer une règle générale. Nécessairement pris dans un interdiscours, l'exemple historique ne peut fonctionner qu'au sein d'une interaction où ses vertus dépendent largement de la façon

dont différents publics sont susceptibles d'interpréter les faits historiques mis à contribution.

3.3. L'analogie et l'illustration

À côté de l'exemple historique et des incertitudes qu'entraînent, non seulement sa précarité, mais aussi les interprétations diverses qu'adoptent différentes fractions du public à son égard, on trouve un moyen de preuve qui repose de façon plus générale sur la comparaison. Le schéma global en est : C est à D ce que A est à B. Comme pour l'exemple, les théories de l'argumentation considèrent généralement qu'il s'agit d'un argument faible car peu concluant. La logique informelle évalue la validité de l'analogie à partir du nombre de points de similarité et de différence entre les deux éléments mis en relation, mais aussi à partir de la pertinence de celle-ci (Copi 1996 : 172-175). Ainsi dans l'analogie où Le Pen, traitant des travailleurs immigrés en France, dit (à peu près) à son public : « vous n'invitez pas à votre table ni dans votre lit le plombier qui est venu réparer votre baignoire », on trouve un argument à base d'analogie : C (les travailleurs immigrés) sont à D (les Français) ce que B (le plombier, c'est-à-dire le professionnel) est à A (la famille), ou en d'autres termes : le séjour des immigrés en France doit être de l'ordre de la visite professionnelle, qui consiste à accomplir le travail commandité et à repartir. Une similarité est ainsi posée au départ entre les causes de la présence du travailleur manuel dans un espace privé, et celles de la présence de l'étranger dans l'espace national. Corollairement, une parenté est tacitement établie entre la France comme État-patrie et la famille. La remarque de Le Pen présuppose que les étrangers sont nécessairement des travailleurs manuels. D'autre part, elle les assimile à des gens qui ne font pas partie du cercle familial. Elle leur prête ainsi à la fois un statut subalterne et une position d'extériorité congénitale. L'analogie produit des parallèles autant qu'elle s'appuie sur des similarités préexistantes.

On peut dénoncer ces prémisses en soulignant les divergences qui ne sont pas prises en compte et en dénonçant les valeurs à la base d'assimilations abusives. On peut ainsi s'interroger sur l'identité posée entre l'espace du foyer et l'espace de la France qui est au fondement du statut d'extériorité at-

tribué aux immigrés. L'analogie qui établit une liaison étroite entre deux constituants en réalité distincts est définie, dans une perspective critique qui dénonce le procédé, comme un amalgame. Commentée dans *La Parole pamphlétaire* de Marc Angenot, cette notion y désigne de façon large le fait d'intégrer des phénomènes « parfois tenus comme étrangers l'un à l'autre dans une catégorie unique » (1980 : 126). R. Koren la reformule en termes d'analogie : « L'amalgame transforme la similitude du rapport entre les termes AB du "thème" et CD du "phore" en identité ; celle-ci est présentée comme une évidence indiscutable qui tente de produire le même effet sidérant de vérité » (1996 : 183). La notion d'amalgame, qui est un instrument d'analyse, peut aussi devenir une arme argumentative. En effet, dénoncer et réfuter un argument par analogie en y dévoilant un amalgame peut constituer une modalité argumentative. C'est ainsi, on l'a dit, que l'analogie entre Saddam Hussein et Hitler a fait l'objet de nombreuses critiques qui se sont exercées à délier ce qui était, selon elles, abusivement rapproché, voire identifié. Ainsi Julien Dray remarque qu'un magazine américain a insidieusement raccourci les moustaches de Saddam pour mieux le montrer en Hitler : « Hitler/Hussein, mêmes moustaches, donc, même combat. »

Dans sa présentation de l'argumentation par analogie, Chaim Perelman dissocie entre l'exemple qui « sert à fonder soit une prévision soit une règle », du cas particulier qui vient illustrer une règle déjà admise, lui donner une présence en frappant l'imagination (1977 : 121). Cette distinction se trouve également chez J.-B. Grize, qui la formule ainsi : « l'analogie-illustration » diffère de « l'analogie preuve » en ce que le thème (l'objet dont on traite) s'enrichit et tire un aspect de sa cohérence du phore (l'objet auquel il est comparé) (Grize 1990 : 102-103). Le premier cas apparaît clairement dans cet exemple tiré de *L'Essai sur les préjugés* attribué à Du Marsais :

Lorsqu'un père avertit son enfant de se garantir du feu, en lui disant qu'il peut en résulter de la douleur, il lui annonce une vérité que l'expérience l'a mis lui-même à portée de connaître : cet enfant que son inexpérience rend imprudent, n'est-il pas intéressé à s'instruire d'une vérité

d'où dépend sa sûreté ? Lorsque le Philosophe apprend aux nations que la Philosophie est un feu dévorant qui finit communément par embraser les peuples et par les exciter à leur propre destruction, ne leur découvre-t-il point une vérité confirmée par l'expérience d'un grand nombre de siècles ? (Du Marsais dans Amossy et Delon, 1999 : 175).

Le philosophe est aux nations ce que le père est à ses enfants : un aîné expérimenté qui leur enseigne ce qu'ils ignorent pour leur propre sécurité. Les superstitions sont aux gens ce que le feu est aux enfants : un danger dont ils doivent savoir se préserver sous peine d'être embrasés. Il en résulte que la leçon du philosophe qui dénonce les superstitions doit être écoutée et suivie comme celle du père à ses enfants. Le raisonnement par analogie sert ici à légitimer une démystification qui se heurte à la résistance de la foule attachée à ses croyances et ses partis pris. Il sert aussi à présenter les superstitions comme un danger qui peut avoir des conséquences catastrophiques. C'est à travers les rapprochements effectués par l'analogie que se manifeste et se développe la thèse de l'auteur.

Dans un tout autre registre, on mentionnera la remarque de Julien Gracq dans *En lisant en écrivant* : « Si la littérature n'est pas pour le lecteur un répertoire de femmes fatales et de créatures de perdition, elle ne vaut pas la peine qu'on s'en occupe » (1981 : 33). L'analogie est ici fondatrice en ce qu'elle pose une conception de la littérature comme objet de séduction, source de plaisir quasi érotique, qui fonde une pensée critique sans avoir eu à la développer préalablement. L'auteur du *Rivage des Syrtes* plaide ainsi pour une vision de la littérature qui s'oppose aux positions critiques en circulation à la même époque.

Resterait à parler de tous les discours qui tentent de prouver une thèse à travers le déploiement d'une analogie offerte sous forme de récit et qui ont donné naissance à des formes répertoriées comme la parabole évangélique ou la fable. Ces récits correspondent aux exemples fictionnels mentionnés par Aristote. La narration dans sa totalité se déploie sur une double portée : elle comporte un plan littéral et un plan figuré que le locuteur prend plus ou moins

la peine d'expliciter, mais qui commande le récit. En effet, « *l'histoire parabolique n'existe que pour donner naissance à une interprétation* » (Suleiman 1983 : 42). Susan Suleiman analyse ainsi la parabole du semeur que Jésus interprète lui-même à l'intention de ses disciples ; elle en tire un modèle de ce qu'elle appelle « le récit exemplaire », qu'elle met à l'épreuve sur une fable de La Fontaine, « Le Bassa et le Marchand ». Elle passe ensuite au roman à thèse comme récit téléologique (déterminé par une fin qui lui préexiste) appelant une interprétation unique, « laquelle à son tour implique une règle d'action applicable (au moins virtuellement) à la vie réelle du lecteur » (1983 : 70). Divers travaux ont été depuis consacrés aux vertus argumentatives du récit exemplaire. Il va de soi que la structure analogique d'un récit long, comme les autres schèmes argumentatifs commentés dans ce chapitre, confirme éloquemment la nécessité pour l'analyste, à la fois de dégager le modèle argumentatif sous-jacent au texte, et de voir comment il s'inscrit dans la matérialité du discours où il acquiert pleinement son sens et son impact.

4. Les paralogismes dans la communication argumentative

4.1. Définitions et classifications

Depuis l'Antiquité, on différencie entre les syllogismes valides et les paralogismes, ou syllogismes qui semblent valides mais en réalité ne le sont pas. Aristote traitait déjà de ce type de problème dans ses *Réfutations sophistiques*, et on peut considérer que ses considérations sont à la base de ce que l'on classe aujourd'hui comme un argument fallacieux (dit dans la tradition anglo-saxonne *fallacy*) et généralement nommé en français paralogisme. Rappelons que fallacieux en français et *fallacy* en anglais viennent du latin *fallacia*, tromperie, ruse. Christian Plantin différencie le sophisme du *paralogisme* à partir de l'intention de l'orateur : le sophiste commet sciemment une faute qui est censé lui profiter, le paralogisme relève de l'erreur (Plantin 1995a : 251). Qu'il s'agisse cependant de manipulation ou d'incompétence, il y a dans tous les cas un raisonnement vicieux. La logique informelle insiste sur le fait que le paralogisme est un argument logiquement défectueux

qui se donne pour valide, c'est-à-dire qui paraît valide dans la communication et possède de ce fait un pouvoir de persuasion. C'est l'écart entre la force rhétorique de l'argument et sa faiblesse logique qui définit les *fallacies* :

Il est de coutume dans l'étude de la logique de réserver le terme de « paralogisme » (« *fallacy* ») pour des arguments qui sont *psychologiquement* persuasifs mais *logiquement* incorrects ; qui dans la réalité persuadent mais qui, en vertu de certains standards argumentatifs, ne devraient pas persuader (Copi et Burgess Jackson 1996 : 97 ; je traduis).

Certains de ces arguments pèchent au niveau de leur construction formelle, et peuvent être détectés par un examen de leur structure propre. La plupart des paralogismes sont cependant informels, dans le sens où leur structure de surface ne révèle pas leur défaut si bien qu'il faut examiner le contexte et la substance de l'argument pour déceler la faute logique. Ils se laissent regrouper à partir du type d'infraction à la logique qu'ils mettent en jeu. Il n'existe pas cependant de liste exhaustive des catégories de paralogismes. Copi cite à ce propos le logicien Augustus de Morgan (1806-1871) selon lequel il ne peut y avoir de classification des manières dont advient l'erreur, car elles sont trop diverses. Aristote avait donné, dans ses *Réfutations sophistiques*, treize catégories en une tentative d'ordonnancement qui a eu une grande influence sur la postérité, et qui repose sur des critères tantôt linguistiques, comme l'ambiguïté, tantôt relatifs aux opérations logiques, comme les relations de causalité. D'autres classifications sont offertes par les logiciens aujourd'hui, et la logique informelle en particulier fournit d'interminables taxinomies.

Soulignons au passage que la logique informelle se penche sur les déviations fâcheuses de l'opération logique comme telle et non sur les autres facteurs susceptibles d'invalider l'argument. En effet, un argument suppose qu'une conclusion puisse être tirée d'une ou de plusieurs prémisses. La conclusion peut être erronée si les prémisses de départ sont fausses ou si l'opération qui mène des prémisses aux conclusions est défectueuse. Il n'incombe pas au logicien de

vérifier la validité des prémisses : sa tâche consiste à tester la correction du processus qui permet de relier les prémisses à la conclusion.

Voici quelques-uns des paralogismes les plus souvent commentés, tels qu'ils sont présentés dans le manuel de Copi et Burgess-Jackson (1996 : 99-162) :

1. L'**équivoque** est un paralogisme d'origine langagière puisqu'il repose sur une ambiguïté. Ainsi dans le syllogisme : « Le pouvoir tend à corrompre (*majeure*), Le savoir est un pouvoir (*mineure*), donc le savoir tend à corrompre (*conclusion*) », la défaillance logique provient du fait que « pouvoir » signifie « capacité à contrôler et commander les autres » dans la première prémisse, et « capacité à contrôler les choses » dans l'autre. Dans le même ordre d'idées, on trouve l'*amphibolie*, ou équivoque grammatical.
2. Le **cercle vicieux** (*begging the question*) consiste à poser comme prémisses ce qui est en fait la conclusion. Ainsi l'argument proposé à un athée : Dieu existe parce que la Bible l'affirme et la Bible doit être crue puisqu'elle est la parole de Dieu.
3. La **question complexe** comprenant des présupposés qui offrent déjà une réponse. (À quel moment avez-vous pris la décision de tuer votre femme ?)
4. La **fausse dichotomie** (ou... ou) : il faut hausser les impôts ou les baisser (alors qu'on peut très bien les laisser tels quels).
5. La **non-pertinence** (ou paralogisme dit du hareng rouge), qui consiste à distraire l'auditeur du point discuté.
6. L'**homme de paille**, qui consiste à attaquer l'adversaire sur un argument qui est en réalité mal compris ou mal reconstruit par celui qui le réfute.
7. La **division** qui consiste à transférer vers un élément du tout une propriété non transférable de ce tout (mon automobile est lourde, donc chacune des parties qui la composent est lourde) ; de même, la composition qui fait l'inverse (chaque membre de l'équipe est un bon joueur, donc l'équipe est bonne : mais l'excellence des individus ne suffit pas à faire celle de l'équipe comme telle).
8. La **généralisation abusive**.
9. La **fausse causalité** (*post hoc ergo propter hoc*).
10. L'argument dit de la **penne savonneuse** (si A, alors on pourra en déduire B, et C, etc. : si on permet à un jeune de fumer, on lui permettra de sortir tard, de boire, de ne pas veiller à son travail).
11. Tous les paralogismes en *ad*, d'abord introduits par Locke dans son *Essai sur l'entendement humain* (1690), et comprenant l'argument **ad hominem** (attaque contre la personne au lieu de **ad rem**, contre la chose dont il est question), **ad verecundiam**, appel à l'argument d'autorité ou au respect que l'on éprouve pour une personne importante pour faire endosser un argument, **ad ignorantium**, quand on prétend qu'une chose est vraie car il n'a pas été démontré qu'elle est fautive, auxquels on a ajouté de nombreux autres *ad* : **ad populum** (appel à la foule pour entériner un argument qui n'a pas été solidement étayé), **ad misericordiam** (appel à la pitié), **ad baculum**, argument par la menace...

Contrairement à la logique informelle, l'analyse de l'argumentation dans le discours ne se veut pas normative, dans le sens où elle ne cherche pas à dénoncer les vices de raisonnement mais à décrire des fonctionnements argumentatifs. Sans doute est-elle appelée ce faisant à voir comment les discours mobilisent à leur profit, dans des situations diverses, des arguments que les logiciens qualifieraient, après examen, de fallacieux. Mais elle ne se préoccupe qu'accessoirement d'enseigner à détecter les incorrections logiques pour assurer la validité du raisonnement. Son objectif premier consiste à analyser les modalités selon lesquelles ces raisonnements sont mis en discours afin d'agir sur l'allocutaire et de voir comment des vices de raisonnement sont détectés dans une interaction pour mieux réfuter les positions de l'adversaire. Ils fonctionnent en effet à l'intérieur d'une communication verbale où ils s'allient à de nombreux facteurs discursifs et interactionnels pour acquérir leur pouvoir persuasif. Par ailleurs, ils sont mobilisés par les argumentateurs lorsqu'ils tentent de discréditer la thèse adverse au profit de la leur propre. Dans ce sens, nous ne pouvons nous limiter à distinguer dans les paralogismes, comme le fait Copi, un facteur logique face à un facteur psychologique qui expliquerait

pourquoi l'argument fallacieux porte malgré son caractère erroné, ni dénoncer des fautes de raisonnement sans voir que la critique elle-même participe d'une interaction orientée. C'est en situation, dans un échange pris dans un dispositif d'énonciation particulier, que la structure logique de l'argument qui sous-tend le texte ou la dénonciation de sa validité logique, acquiert son efficacité. C'est le principe que nous tenterons d'illustrer succinctement à partir de deux exemples, l'un portant sur l'équivoque, et l'autre relevant de l'argument *ad hominem*.

4.2. L'argumentation fallacieuse du procureur dans *L'Étranger* de Camus

Lorsque Meursault relate ce que, du banc des accusés, il perçoit du procès qui lui est intenté pour le meurtre d'un Arabe, il présente en discours direct le réquisitoire du procureur :

Et voilà, messieurs, a dit l'avocat général. J'ai retracé devant vous le fil des événements qui a conduit cet homme à tuer en pleine connaissance de cause. J'insiste là-dessus, a-t-il dit. Car il ne s'agit pas d'un assassinat ordinaire, d'un acte irréfléchi que vous pourriez estimer atténué par les circonstances. Cet homme, messieurs, cet homme est intelligent. Vous l'avez entendu, n'est-ce pas ? Il sait répondre. Il connaît la valeur des mots. Et l'on ne peut pas dire qu'il a agi sans se rendre compte de ce qu'il faisait. Moi j'écoutais et j'entendais qu'on me jugeait intelligent. Mais je ne comprenais pas bien comment les qualités d'un homme ordinaire pouvaient devenir des charges écrasantes contre un coupable. Du moins, c'était ce qui me frappait et je n'ai plus écouté le procureur... (1962 : 1194).

La déduction porte ici sur les conséquences à tirer de la constatation que l'inculpé est intelligent. Le raisonnement du procureur sidère Meursault, qui ne comprend pas comment d'une qualité reconnue qui mène à louer un individu en temps ordinaire, on peut tirer une preuve de culpabilité contre un accusé. Il est tellement frappé par ce processus

de déduction qu'il en oublie d'écouter la suite du discours. Il en oublie aussi d'examiner la structure de l'argument qui conduit à une conclusion inverse de celle qu'il croyait devoir découler des prémisses. Cependant, la mise en scène de la parole du procureur dans le discours direct permet au lecteur de saisir le raisonnement fallacieux qui s'y déploie à la faveur d'une équivoque. En effet, le qualificatif d'« intelligent » est une fois défini comme possédant la maîtrise du langage (connaissant la valeur des mots et capable d'en user), et une autre fois, au gré d'un glissement insidieux, comme ayant la maîtrise de ses actes et comportements, maîtrise impliquée par la conscience et la claire compréhension de ceux-ci (un homme intelligent est quelqu'un qui se rend compte de ce qu'il fait). Comment peut-on assimiler le fait de savoir répondre et le fait de savoir ce qu'on fait ? De comprendre ce qu'on fait et d'avoir une entière maîtrise de soi de façon à ne pas commettre des « actes irréfléchis » ? L'équivoque mène à la conclusion que Meursault a « tué en pleine connaissance de cause » et laisse entendre qu'il l'a fait avec préméditation.

Si le réquisitoire s'autorise un saut aussi périlleux, c'est qu'il s'adresse à un auditoire formé par des jurés, c'est-à-dire des citoyens ordinaires, et non par un juge professionnel. Il s'adresse à eux directement, les interpellant à deux reprises (« Messieurs »), et les prenant à parti. Sa tactique consiste à leur donner l'impression que toute personne dotée du don d'observation et d'analyse ne peut arriver qu'à une seule et même conclusion. Avoir entendu Meursault (« Vous l'avez entendu, n'est-ce pas ? »), c'est inévitablement remarquer qu'« il sait répondre » et « connaît la valeur des mots ». Le juré qui remettrait en cause ces constatations ne pourrait que faire douter de sa perspicacité. C'est donc l'image que le discours construit de l'auditoire qui incite ses membres à adhérer à des positions garantes de leurs compétences (I, 1.5). C'est par cette voie que le procureur peut arriver à des conclusions placées sous les auspices d'un « on » qui englobe ses interlocuteurs dans une instance de type général : « On ne peut pas dire qu'il a agi sans se rendre compte de ce qu'il faisait. »

Le récit de Camus exploite ainsi la dramatisation d'un paralogisme qui permet de mettre en évidence l'absurdité du discours tenu par le procureur ainsi que du cadre institution-

nel dont il se soutient. En même temps, il déplace l'accent en faisant dériver la stupéfaction de l'« étranger » non de la démarche fallacieuse du réquisitoire, mais du lien qui unit la prémisse – l'intelligence de Meursault – à la conclusion – la culpabilité de Meursault. Le raccourci du narrateur – intelligent *donc* coupable – souligne plus encore l'absurdité des rouages d'un discours institutionnel dont il ne perçoit ni les tenants ni les aboutissants.

4.3. L'argument *ad hominem*

Prenons un autre type de paralogisme, l'un de ceux qu'on appelle en *ad*, dans un cadre où il est utilisé sans le souci de mise en scène et de dévoilement qui caractérise le texte romanesque. Traditionnellement considéré comme un paralogisme, l'argument *ad hominem* est l'une des armes privilégiées du discours polémique. « Selon la tradition moderne il y a argument *ad hominem* quand un cas est discuté sur la base non de ses mérites propres mais à partir de l'analyse (en général défavorable) des motifs ou des circonstances de ceux qui le défendent ou l'attaquent » (Hamblin 1970 : 41). C'est principalement sa *validité logique* qui est mise en cause par de nombreuses théories de l'argumentation. Dans la mesure où le polémicien s'en prend à la personne de son adversaire plutôt qu'au sujet même de la controverse (il n'est pas *ad rem*), il est accusé de manquer de pertinence. Mais c'est aussi du point de vue d'une éthique de la discussion que le *ad hominem* pêche. Ainsi la pragma-dialectique soutient qu'une règle essentielle du débat critique est de permettre à l'autre d'avancer ses arguments, ce qui interdit de le discréditer personnellement en mettant en doute son impartialité, sa compétence, son intégrité ou sa fiabilité (van Eemeren *et al.* 1992 : 110). C'est, note Olivier Reboul à propos du *ad hominem*, un « argument très bas, qui utilise au fond une certaine violence, interdisant tout raisonnement » (Reboul 1991 : 183). Dans cet ordre d'idées, Reboul mentionne l'apodioxie, argument consistant à repousser tout argument, « refus argumenté d'argumenter soit au nom de la supériorité de l'orateur : *Je n'ai aucune leçon à recevoir...*, soit au nom de l'infériorité de l'auditoire : *ce n'est pas à vous de me donner des leçons...* » et qui « est aussi une sorte de violence verbale » (*idem*: 141).

Son défaut de logique et le caractère douteux de sa qualité éthique n'empêchent pas cependant l'efficacité rhétorique de l'argument *ad hominem*. « Ces tactiques du débat sont la plupart du temps fautives en ce qui concerne la logique, concède Trudy Govier. Néanmoins, elles sont souvent pratiquement et rhétoriquement très efficaces. Plus d'une proposition a été battue en brèche parce que la personne qui la soutenait n'était pas de l'âge, du sexe, de la race ou de la classe "qu'il faut" » (Govier 1988 : 108 ; je traduis). On comprend plus facilement l'importance du rôle de l'*ad hominem* lorsque l'on reconnaît, avec Olivier Reboul, qu'il correspond en fait à « l'argument d'autorité renversé. Il consiste à réfuter une proposition en la rattachant à un personnage odieux », « ou en faisant ressortir les carences de celui qui l'énonce » (Reboul 1991 : 182-183). Dans cette perspective, l'argument *ad hominem* est un argument qui porte sur l'ethos de l'adversaire plutôt que sur la teneur de ses propos. Or l'ethos, on l'a vu, est un élément de preuve. C'est en ce sens que l'*ad hominem* a pu être étudié comme un argument parfaitement valide à condition qu'il soit soutenu par des faits prouvant que le locuteur « n'a pas l'autorité morale exigée sur la question dont on traite, n'est pas enclin à bien délibérer ou à peser les choses prudemment en raison de motifs ultérieurs, ne partage pas vraiment les valeurs ou les croyances ou encore les principes présumés dans le contexte, ou est déficient en *ethos* de toute autre manière » (Brinton 1985 : 56). Contrairement à la pertinence logique, la pertinence *ethotique* (le terme est de Brinton) ne peut être établie que dans sa relation à un cas particulier.

Gilles Gauthier distingue entre trois sortes d'arguments *ad hominem* : logiques, circonstanciels et personnels. Il est logique lorsqu'on attaque un interlocuteur à propos d'une contradiction formelle, dans son propos, entre deux positions. Il est circonstanciel quand on attaque quelqu'un en raison « d'une inconsistance supposée entre une position qu'il affiche et quelque trait de sa personnalité ou de son comportement » (1995 : 22) Enfin, il est personnel quand il y a attaque frontale de l'adversaire (l'attaque personnelle, surtout quand elle confine à l'insulte, est parfois dite *ad personam*). Ces arguments doivent être soumis au *critère de véracité* stipulant que leur contenu doit être vrai (« un argument *ad*

hominem mensonger ou constitué d'énoncés faux, erronés ou inexacts est éthiquement illégitime » [1995 : 24]). Ils doivent surtout répondre au *critère de pertinence* : la mise en cause de la personne de l'adversaire doit être motivée. Selon Gauthier, ce dernier critère permet de distinguer en politique l'acceptable de l'inadmissible.

Un exemple intéressant d'exploitation de l'*ad hominem* est fourni par la polémique qui s'est déchaînée contre le texte de Romain Rolland, *Au-dessus de la mêlée*, à la suite de sa divulgation en France. « Pour la troisième fois dans ce journal, je répète, clairement et énergiquement, que mes attaques se sont adressées aux écrits et aux actes de Romain Rolland, non à sa personne... » (Renaitour *et al.* 1916 : 90). Cette déclaration faite par un socialiste soucieux de se dédouaner figure dans un ensemble d'écrits qui déploient contre Romain Rolland l'arsenal complet des arguments *ad hominem*.

L'argument logique, qui montre les contradictions entre divers énoncés de l'écrivain, est particulièrement en faveur chez les détracteurs de Rolland, comme en témoigne ce texte de Loyson (1916) :

Avant la guerre, les droits de l'Alsace-Lorraine qui furent piétinés il y a un demi-siècle empêchaient M. Rolland d'entrer en rapports officiels avec des Allemands pour amener un allègement du sort des Alsaciens-Lorrains. Mais depuis la guerre, après le viol tout chaud de la Belgique, après les infamies sans nombre perpétrées contre ce petit peuple, [...] depuis la guerre donc, le crime allemand étant centuplé [...] Louvain s'ajoutant à Strasbourg, [...] M. Rolland se vante de ne pas dénouer l'étreinte fraternelle de ses mains avec des mains allemandes ? Comprenez qui pourra ! Le diable y perdrait son latin. En vérité, de tous les exemples de la frénésie de contradiction que nous avons relevés chez Romain Rolland, c'est ici le plus monumental (*ibid.* : 67).

Les socialistes font ainsi grand usage de l'argument qui présuppose qu'une personne qui ne soutient pas ses arguments de façon consistante, défendant ce qu'elle avait auparavant rejeté ou avançant une thèse qui fait mauvais ménage avec une autre de ses déclarations, ne saurait avoir raison

(van Eemeren 1992 : 112). Cela dispense en quelque sorte de discuter de la pertinence de l'argument de la réconciliation franco-allemande.

L'argument circonstanciel insiste sur l'opposition entre les paroles et les actes de l'opposant. On reproche à Rolland, qui incrimine le manque d'action des socialistes, d'avoir lui-même refusé en temps voulu de s'engager à leurs côtés. Mais, surtout, la polémique a recours à l'argument *ad hominem* personnel, parfois dénommé *ad personam*, qui consiste à jeter le doute sur la personne de l'orateur pour disqualifier ses propos. Malgré les protestations de Loyson, c'est bien à la probité morale et aux capacités de l'auteur d'*Au-dessus de la mêlée* que l'on s'en prend : c'est un déserteur, un idéaliste incapable de se confronter au réel, un homme à l'esprit confus dépourvu de logique, un orgueilleux voire un mégalomane.

Stéphane Servant reprend ainsi le grief du séjour en Suisse : « il ne me paraît pas qu'il soit loisible à un Français non mobilisable d'aller faire un voyage en Suisse » (*ibid.* : 38). Qui plus est, on blâme en Rolland l'homme qui s'isole dans l'illusoire supériorité de son éloignement : « un écrivain, qui s'est imaginé voir les choses de haut, parce qu'il les regardait des montagnes de Suisse » (C. Albert, *ibid.* : 44). De là, on glisse aisément aux traits personnels. Lorsqu'il dit avoir sacrifié « ses intérêts littéraires et ses amitiés » à la cause qu'il défend, on lui reproche « une vanité puéride d'écrivain » (Charles Albert). Selon Loyson, il dépasserait en mégalomanie Victor Hugo lui-même (Loyson, *ibid.* : 46). Certains, dans l'ardeur de la polémique, ne se privent pas de renvoyer Rolland sans ménagement au camp ennemi. C'est que « tous ses articles sont un panégyrique rentré de l'Allemagne » (Servant, *ibid.* : 45). Cette empathie avec l'ennemi s'expliquerait par les affinités profondes du génie de Rolland et de l'esprit allemand, totalement opposé aux vertus françaises. Servant en vient à voir dans l'œuvre la marque d'une obscurité et d'un manque de logique qu'il attribue aux nordiques par opposition à la clarté française. D'où une délégitimation de la parole de Romain Rolland sous prétexte d'un manque de rigueur logique en quelque sorte congénital. Les socialistes ne sont pas tendres sur ce point. « Le bateau de sa logique fait eau », écrit Servant ; il a une « attitude falote incohérente et équivoque » (*ibid.* : 46). Plus violent encore,

Loyson utilise les expressions d'« amnésie déliquescence » et d'« affaïssement de l'intelligence » (*ibid.* : 44).

Quelles sont les fonctions de l'argument *ad hominem* dans ce débat houleux ? Si la polémique s'en prend avec tant de véhémence à la personne de Romain Rolland, c'est tout d'abord parce que son appel apparaît comme une remise en cause scandaleuse de prémisses qu'il n'est pas question à l'époque de soumettre à la discussion critique. Il est acquis pour tous que c'est l'Allemagne impériale et militariste qui est responsable d'une guerre qu'elle préparait de longue main. Dans ce cadre, l'argument *ad hominem* vise à bâillonner l'adversaire pour étouffer le débat. En même temps, il vise à attaquer en sa personne l'image de l'intellectuel critique qui, au cœur même de la tourmente, veut analyser la situation à la lumière de grands principes qui transcendent l'actualité. Face aux socialistes ralliés, Romain Rolland demande de mener une réflexion de fond à l'écart de tous les mots d'ordre et de toutes les passions nationales. Par-dessus tout, il demande aux intellectuels de servir l'esprit avant de se mettre aux ordres. En cela, il a été l'un des premiers à incarner la figure du dissident. C'est précisément cette image que tous ses détracteurs tentent de rejeter en la délégitimant. Ce qui est en cause, c'est bien la conception dont ils se sont désolidarisés, celle de l'intellectuel capable de se tenir *au-dessus de la mêlée* en toute circonstance.

LECTURES CONSEILLÉES

AMOSSY Ruth, 2009, « Argumentation in Discourse : A Socio-discursive Approach to arguments », *Informal logic*, vol. 29, n° 3, 252-267.

COPI Irving M., BURGESS-JACKSON Keith, 1992, *Informal Logic*, NJ, Prentice Hall.

DUFOUR Michel, 2008, *Argumenter. Cours de logique informelle*, Paris, Colin.

PERELMAN Chaim et OLBRECHTS-TYTECA Lucie, 1970 [1958], *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*, Éditions de l'Université de Bruxelles.

PLANTIN Christian, 1995a, « L'argument du paralogisme », *Hermès*, n° 15, *Argumentation et Rhétorique* I, p. 245-269.

TROISIÈME PARTIE

Les voies du logos et du pathos

Chapitre 5

Éléments de pragmatique pour l'analyse argumentative

Voir comment l'interaction argumentative se fonde sur la doxa, examiner la façon dont elle coule ses arguments dans le moule de l'enthymème ou de l'analogie, ne suffit pas pour en saisir pleinement le fonctionnement. Celui-ci ne se laisse appréhender qu'au niveau des éléments verbaux qui construisent et orientent le discours. C'est pourquoi la rhétorique s'alimente de plus en plus aujourd'hui aux travaux entrepris dans divers secteurs des sciences du langage. Elle tire particulièrement profit de la pragmatique qui se soucie de l'orientation argumentative et de l'enchaînement des énoncés. On ne pourra exposer ici dans toute sa richesse et sa variété la gamme des instruments linguistiques et pragmatiques auxquels doit avoir recours l'analyse : valeurs argumentatives de la négation et de l'interrogation, des tournures syntaxiques, du discours rapporté et de la citation, des modalisateurs, etc. On se limitera ici à quelques aspects essentiels : les vertus argumentatives des éléments lexicaux ; le rôle de l'implicite sous ses diverses formes ; les connecteurs. Un dernier et très bref volet s'attachera à quelques-uns des éléments qui, dans l'analyse conversationnelle, permettent

d'étudier les échanges au sens fort du terme (dialogues, entretiens, débats, conversations).

1. Le dit : stratégies de présentation et d'enchaînement

1.1 Les choix lexicaux et leur poids argumentatif¹

L'analyse argumentative n'examine pas le lexique en soi et pour soi : elle se préoccupe de la façon dont le choix des termes oriente et modèle l'argumentation. Elle étudie donc l'utilisation des lexèmes (ou unités de base du lexique) par un énonciateur dans une interaction donnée. Avant d'examiner l'exploitation argumentative d'un lexème, il faut rappeler qu'il n'est pas à prendre comme une entité complète et close qui secréterait en elle-même son propre sens. Il fait partie d'un interdiscours dans lequel il se charge de significations diverses, et où il acquiert souvent d'emblée une coloration polémique. « Pour *socialisme, liberté, démocratie*, note Dominique Maingueneau, le recours au dictionnaire de langue n'a pas grand intérêt : c'est presque uniquement par la prise en compte de l'interdiscours politique qu'on pourra circonscrire leur valeur » (1991 : 33). Ce qui est vrai pour ces termes politiques pris dans le mouvement de l'histoire l'est également pour toutes les autres catégories de vocables. C'est ce qu'a bien montré Mikhaïl Bakhtine en insistant sur la nature intrinsèquement dialogique du langage. « Le déplacement de l'accent de valeur du mot d'un contexte à l'autre » est ce qui importe dans une approche qui considère que « toute énonciation réelle, quelle qu'en soit la forme, contient toujours, de façon plus ou moins nette, l'indication de l'accord avec quelque chose ou du refus de quelque chose » (Bakhtine 1977 : 116). Ainsi le mot est à prendre aussi bien dans le cadre de l'interaction – il est orienté vers l'autre – que des rapports consensuels ou polémiques qu'il entretient avec les autres mots du dis-

1. Sur le « témoignage lexicologique » dans une perspective pragmatique, on consultera avec profit le chapitre 7 de Anna Jaubert, 1990, *La Lecture pragmatique*, Paris, Hachette.

cours dans un espace où les énonciations se croisent et se répondent.

On peut dès lors poser l'hypothèse selon laquelle la sélection d'un mot n'est jamais dénuée de poids argumentatif, même si elle n'a pas fait l'objet d'un calcul préalable, et même si au premier abord ce mot semble ordinaire et passe inaperçu. Chaim Perelman souligne à ce propos la valeur argumentative de ce qui apparaît non comme le résultat d'un choix prémédité, mais comme une utilisation « objective » répondant à un état de fait (1970 : 201-202). L'innocence d'un terme dépend du degré de familiarité qu'il a acquis dans un milieu donné. Roselyne Koren note ainsi :

« Il arrive [...] fréquemment que les dénominations retenues ne constituent que la partie visible d'un raisonnement d'autant plus puissant qu'il reste implicite. La répétition des noms finit par leur donner l'apparence de la vérité. L'argumentation souterraine devient une idée-force si profondément ancrée dans l'opinion qu'elle en devient difficilement discutable » (Koren 1996 : 227-228).

Ainsi Colette Guillaumin montre comment l'expression « immigration sauvage », d'abord étalée sur des affiches répétant : « *Halte à l'immigration sauvage !* » est entrée dans l'usage et a transformé les données sociales en devenant énoncé collectif. Elle a en effet remplacé la question dite des « problèmes de l'immigration » par la notion d'« immigration non contrôlée » à laquelle le qualificatif de « sauvage » rajoute de biais l'idée de la « sauvagerie » (immigration de sauvages) sur le versant négatif et de la modernité contestataire sur le versant positif (Guillaumin 1984 : 47). Dès lors l'expression utilisée dans de nombreux énoncés à visée analytique ou descriptive, c'est-à-dire en apparence « objective », les infléchit dans une direction argumentative particulière. La formule est en particulier mobilisée par les discours qui s'attaquent aux immigrés – comme dans cet intitulé de Pierre Bousquet : « L'immigration sauvage, facteur de régression sociale » dans la revue d'extrême droite *Militant* (n° 68, 1974), où l'argument contre l'immigration est en quelque sorte « naturalisé » par le lien qui s'établit spontanément entre « sauvage » et « régression ».

Face aux termes ou aux expressions d'usage courant qui naturalisent les propos et permettent une exploitation argumentative voilée, on trouve des choix lexicaux voyants qui ont d'emblée une valeur polémique. Celle-ci provient d'une sélection ostensiblement effectuée parmi plusieurs possibles, que ces choix apparaissent comme des actes intentionnels ou non. On sait le tollé qu'avait soulevé l'emploi par Lionel Jospin de l'expression « actions *terroristes* » appliquée au Hezbollah libanais : « La France condamne les attaques du Hezbollah et toutes les actions terroristes unilatérales, où qu'elles se mènent, contre des soldats et des populations civiles » (*Le Monde* 28 février 2000). Le choix de cette désignation suffisait à indiquer un jugement et une prise de parti : la qualification de « terroriste » délégitime les combats de l'organisation chi'ite contre Israël et son pilonnage des villes de la frontière nord en les réduisant au rang de violence répréhensible, refusant ainsi à ses membres le titre de combattants contre l'envahisseur¹. Dans l'énoncé de Lionel Jospin, il s'agit d'une désignation qui est à peser en fonction du statut du locuteur – un Premier ministre et à ce titre un représentant et un porte-parole qualifié de la France au Moyen-Orient – et de la nature de ses allocutaires potentiels – un auditoire profondément divisé comprenant d'une part les Israéliens auxquels le discours était directement adressé, et d'autre part les Palestiniens, les Libanais et les pays arabes qui en étaient les destinataires indirects mais obligés. Un deuxième allocutaire indirect, et non des moindres, était le public français. En effet la parole de Jospin ne s'opposait pas seulement à la version libanaise et palestinienne, elle était aussi en contradiction flagrante avec celle du président de la République et du discours diplomatique officiel de la France. Dans ce contexte, elle acquérait dans le champ politique français une valeur argumentative supplémentaire. Prise de position délibérée ou « bavure », elle soulevait le problème délicat de la cohabitation et de la division des pouvoirs entre le Président et le Premier ministre.

Certains lexèmes, qu'il s'agisse de verbes, de substantifs ou de qualificatifs, ont en soi une valeur axiologique (ils im-

1. Le poids que revêtent, dans la presse française, les termes de « terroristes » ou de « combattants » a été bien étudié dans *Les Enjeux éthiques de l'écriture de presse ou la mise en mots du terrorisme* de Roselyne Koren.

pliquent un jugement de valeur). En manifestant l'inscription de la subjectivité dans le langage, ils confèrent d'emblée à l'énoncé une orientation argumentative. Catherine Kerbrat-Orecchioni (1980) a étudié les évaluatifs axiologiques portant sur l'objet dénoté un jugement de valeur, positif ou négatif. À partir d'un qualificatif axiologique comme « terroriste » ou « sauvage », mais à partir de bien d'autres moyens encore, l'argumentateur peut exploiter les possibilités qui lui sont offertes d'inscrire ses prises de position dans sa parole. Il y va, on l'a compris, de la bonne gestion des modalités. G.-E. Sarfati rappelle que pour E. Benveniste, le *modus* est de façon large « la forme linguistique d'un jugement intellectuel, d'un jugement affectif ou d'une volonté qu'un sujet parlant énonce à propos d'une perception ou d'une représentation de son esprit » (cité dans 1997 : 23). Dans sa mise au point sur les différentes extensions de la modalité dans les disciplines linguistiques, J.-M. Gouvard note qu'en « analyse du discours, la notion de modalité vise, comme en grammaire de la phrase, à cerner l'attitude que manifeste le locuteur à l'égard de son énoncé, mais en ne se limitant pas aux types de phrases. Les noms, les adjectifs et les compléments du nom, les verbes, les auxiliaires et les adverbes sont autant de formes linguistiques susceptibles de traduire ponctuellement telle ou telle valeur modale... » (1998 : 52).

Le poids des mots se laisse d'autant mieux apprécier que l'on connaît leur fréquence et leur distribution, voire leur histoire, dans certaines formations discursives (IV, 8.1). Ainsi Simone Bonnaïf examine les occurrences et les emplois de termes comme « pays », « peuple », « nation » dans une série de journaux de gauche et de droite qui traitent de l'immigration (1991). La connaissance de leur émergence et de leur maniement dans un certain secteur permet de mieux comprendre leur exploitation dans les argumentations qui en participent. Marc Angenot, analysant *La Propagande socialiste* de 1889 à 1914, se penche sur les modes d'utilisation qu'elle fait du terme « camarade », en relation mais aussi en opposition avec « citoyens ». Il note ainsi que :

« camarade » – camarade de travail, camarade de chaîne, camarade de combat... –, par son étymologie et les phrases où il intervient, permet mieux de cibler le groupe

spécifique des *membres du parti* qui, en tant que tels, sont plus congrûment « camarades de lutte » que les égaux « citoyens » d'une future « République sociale » (1997 : 181).

Même lorsque le terme n'est plus qu'une « simple formule de politesse du monde militant », il « conserve [...] une dénotation de solidarité amicale » qui fonctionne à plein dans les textes polémiques en suggérant que « les liens de sympathie "révolutionnaire" ne sont pas en cause » (Angenot 1997 : 182).

Les recherches lexicologiques qui ne relèvent pas en soi d'une analyse argumentative dévoilent ainsi leur fécondité quand on mobilise leurs résultats pour mieux comprendre l'exploitation rhétorique d'un mot ou d'une expression à une époque donnée.

1.2. Le retravail lexical : (re)définitions, dissociations, glissements sémantiques

On peut se fonder sur les sens entérinés des termes et en déployer les valences. On peut aussi construire son argumentation sur une définition, moyen de preuve dont C. Perelman souligne à juste titre l'importance (1970 : 286 ; voir aussi Robrieux 1993 : 97-107). Celle-ci constitue parfois un rappel de ce qui est d'ores et déjà entériné lorsqu'il paraît utile d'en faire état ; mais elle se présente aussi souvent comme une redéfinition, procédé particulièrement utile lorsqu'il y va de réfuter les positions de l'adversaire.

Ainsi dans *Les Thibault* de Roger Martin du Gard, Jacques Thibault, dans le discours pacifiste qu'il improvise au meeting socialiste à la veille de la conflagration de 1914, éprouve le besoin de redéfinir la guerre pour prouver qu'elle ne dépend que du bon vouloir de son auditoire :

Mais réfléchissez. La guerre, qu'est-ce que c'est ? Est-ce seulement un conflit d'intérêts ? Malheureusement, non ! La guerre, c'est des hommes et du sang ! La guerre, c'est des peuples mobilisés, qui se battent ! Tous les ministres responsables, tous les banquiers, tous les truateurs, tous les munitionnaires du monde, seraient impuissants à

déchaîner des guerres, si les peuples refusaient de se laisser mobiliser, si les peuples refusaient de se battre ! (1955 : 494).

La force de l'argument consiste ici à ramener l'idée de guerre de sa description doctrinale à une vision dérivée du sens commun (« la guerre, c'est des hommes qui se battent ») et à en faire un lieu – une prémisse majeure sur laquelle se construit un syllogisme : la guerre ce sont des peuples qui se battent ; (si) nous refusons de nous battre ; (conclusion) il n'y aura pas de guerre.

Plutôt que de redéfinir un terme, on peut jouer d'un mot en le transportant dans un autre domaine et en créant un jeu d'oppositions. Ainsi, « gagner » une élection présidentielle, c'est être désigné par un vote. On peut considérer que c'est le candidat lui-même qui a gagné, mais aussi que le parti représenté par le candidat est gagnant. Or aux présidentielles de 1988 Jacques Chirac, dans son allocution télévisée, joue habilement sur le terme en déclarant : « L'enjeu de l'élection présidentielle n'est pas de savoir qui va gagner, du peuple de gauche ou du peuple de droite. Il s'agit de choisir entre la France qui perd et la France qui gagne, pour tous les Français » (Groupe Saint-Cloud 1995 : 43 ; on y trouvera une analyse de l'ensemble du discours de Chirac). La compétition passe ici du plan électoral, donc interne et national, au plan international. C'est celle qui se déroule entre les nations pour des gains substantiels, en termes d'économie et de pouvoir. Le glissement permet de présenter implicitement la France comme devant faire ses preuves dans un espace concurrentiel et de dévoiler aux électeurs le véritable enjeu de leur choix.

Plus fréquente que les glissements sémantiques est la construction d'une isotopie à partir d'une chaîne de termes qui, sans se répéter, se reprennent et se renforcent mutuellement. Prenons par exemple cet extrait d'un discours de Clemenceau (*Débats parlementaires* 31 juillet 1885) lors d'une polémique où il s'élève contre la politique d'expansion coloniale de la France :

Vraiment, lorsque vous vous lancez dans ces aventures, lorsque vous dites : aujourd'hui le Tonkin, demain l'An-

nam, après-demain Madagascar, puis Obock – car il y a à l'ordre du jour un projet qui concerne Obock – lorsque je vois de nouvelles folies succéder aux anciennes déjà comises, je déclare que je garde mon patriotisme pour la défense du sol national, et qu'au nom de mon patriotisme je condamne votre coupable imprévoyance (Girardet 1983 : 109).

L'énumération des contrées lointaines aux noms exotiques vers lesquelles se tournent les Français justifie le terme d'« aventures », qui cependant déprécie l'entreprise politique en la privant de son sérieux. Liée à un goût du risque peu soucieux des périls, l'aventure se présente comme une « folie », désignation qui la prive de toute rationalité et mène tout naturellement au reproche d'« imprévoyance » flanqué du qualificatif à valeur axiologique « coupable ». Le tout s'oppose au véritable patriotisme dont l'entreprise coloniale entend pourtant se réclamer. « *Mon* patriotisme » (je souligne) est ici nettement polémique, retournant contre ses adversaires les valeurs patriotiques dont ils affublent ce qui est, aux yeux de Clemenceau, une entreprise insensée. Ainsi la chaîne « aventure »-« folie »-« imprévoyance » doit-elle conduire graduellement l'auditoire à une condamnation de la conquête coloniale. Plutôt que d'argumenter sa position, le locuteur tente d'y faire adhérer par une série de choix axiologiques et un enchaînement qui débouche sur la plus grave accusation que l'on puisse faire à une politique, celle de manquer à ses responsabilités, d'être incapable de la délibération nécessaire à une juste prévision de l'avenir. L'isotopie de la folle aventure ou du mauvais patriotisme s'oppose avec force à la « défense du sol national », valeur consacrée et consensuelle dont on peut comprendre qu'à long terme, elle répond seule au souci du bien-être des Français. Notons qu'en désignant l'entreprise coloniale comme une aventure et en créant l'isotopie correspondante, Clemenceau projette l'ethos du sage qui met en garde ses compatriotes contre la catastrophe à venir.

Les oppositions, tantôt ponctuelles et tantôt développées tout au long d'un discours qu'elles structurent, permettent des investissements axiologiques dont on connaît bien les effets, et que nous n'aurons pas le loisir ici d'étudier plus avant. On en trouvera un bel exemple dans l'analyse que

fait Anne Herschberg Pierrot d'un texte du baron d'Holbach (1993 : 205-215), fondé sur une stratégie de l'opposition et de son retournement.

2. Le non-dit ou le pouvoir de l'implicite

2.1. Fonctions et raisons de l'implicite

L'argumentation se soutient cependant autant de ce qu'elle dit en toutes lettres que de ce qu'elle laisse entendre. Topique, enthymème et analogie montrent bien que les schèmes logico-discursifs s'inscrivent fréquemment dans le texte sur le mode de l'implicite. Les *topoi* rhétoriques, en tant que schèmes logiques sous-jacents à l'énoncé, et les *topoi* pragmatiques, en tant que principes d'enchaînement tactiques, sont entièrement implicites. On se souvient par ailleurs qu'Aristote, en traitant de l'enthymème, avait souligné l'inutilité de spécifier en toutes lettres les éléments du syllogisme que l'auditoire peut facilement reconstituer de lui-même. Pourquoi dire ce qui semble aller de soi ?

L'implicite contribue à la force de l'argumentation dans la mesure où il engage l'allocutaire à compléter les éléments manquants. La théorie de la lecture développée par Wolfgang Iser dans le domaine littéraire (1985) a montré que les blancs du texte déclenchent une activité de déchiffrement par le biais de laquelle le lecteur devient un partenaire actif (point de vue repris par Umberto Eco dans *Lecto in Fabula* [1985]). Dans la perspective argumentative, ils font plus encore : l'allocutaire adhère d'autant plus à la thèse qu'il se l'approprie dans le mouvement où il la reconstruit.

Si, néanmoins, l'implicite est doté d'une grande force argumentative, ce n'est pas seulement parce qu'il déclenche une activité de déchiffrement qui autorise une « coopération » avec le discours. C'est aussi parce que, comme Oswald Ducrot l'a bien montré, certaines valeurs et positions ont d'autant plus d'impact qu'elles sont avancées sur le mode du cela va de soi et glissées dans le discours de façon à ne pas constituer l'objet déclaré du dire. Elles échappent ainsi à la contestation, s'imposant d'autant mieux à l'auditoire qu'elles se donnent comme des évidences qui n'ont pas be-

soin d'être formulées en toutes lettres. Il n'est pas inutile de rappeler ici le texte fondateur de Ducrot, dans la mesure où il montre bien comment l'utilisation du « dire et ne pas dire » est dès l'abord perçue dans une perspective argumentative au sens large :

Une [...] origine possible au besoin d'implicite tient au fait que toute affirmation explicitée devient, par cela même, un thème de discussion possible. Tout ce qui est dit peut être contredit. De sorte qu'on ne saurait annoncer une opinion ou un désir, sans les désigner du même coup aux objections éventuelles des interlocuteurs. Comme il a été souvent remarqué, la formulation d'une idée est la première étape, et décisive, vers sa mise en question. Il est donc nécessaire à toute croyance fondamentale, qu'il s'agisse d'une idéologie sociale ou d'un parti pris personnel, de trouver, si elle s'exprime, un moyen d'expression qui ne l'étale pas, qui n'en fasse pas un objet assignable et donc contestable (Ducrot 1972 : 6).

L'implicite renforce l'argumentation en présentant sous forme indirecte et voilée les croyances et opinions qui en constituent les prémisses incontestées, ou encore les éléments qu'il est habile de faire passer par la bande. Une autre raison pour l'utilisation de l'implicite dérive du fait qu'il permet au locuteur à la fois de « dire certaines choses, et de pouvoir faire comme si on ne les avait pas dites » (*ibid.* : 5). « Le problème général de l'implicite, constate Ducrot, est de savoir comment on peut dire quelque chose sans accepter pour autant la responsabilité de l'avoir dit, ce qui revient à bénéficier à la fois de l'efficacité de la parole et de l'innocence du silence » (*ibid.* : 12).

La possibilité que se donne le locuteur de ne pas assumer ce qu'il a néanmoins fait entendre soulève évidemment pour l'auditoire la question de la pertinence du déchiffrement. Même lorsqu'aucun déni ne lui est opposé, l'allocutaire, face à une proposition qu'il croit déceler dans le discours, ne peut savoir avec certitude si la thèse reconstruite est le fruit de son imagination ou si elle se trouve effectivement dans le texte incriminé. Il ne peut que se livrer à un « calcul interprétatif », un travail à base d'hypothèses sur la signification et l'intention de l'énoncé. Pour ce faire, il se doit de procéder

à une activité qui consiste à « *extraire d'un énoncé et déduire de son contenu littéral* » une proposition implicite « en combinant des informations de statut variables » (Kerbrat-Orecchioni 1986 : 24). C'est ce que Catherine Kerbrat-Orecchioni appelle inférence dans un sens linguistique.

Une étude de l'implicite nécessite que l'on examine à la fois le support linguistique qui le rend possible et les compétences encyclopédiques ou le savoir partagé qui autorisent son déchiffrement. Il faut ici souligner que l'implicite et le doxique ont souvent, mais pas nécessairement, partie liée. Lorsqu'un ami me dit, au moment où j'allume fébrilement ma cinquième cigarette : « Jacques a cessé de fumer », je peux comprendre, sur la base de la croyance commune selon laquelle le tabac est nocif, qu'il me conseille de suivre l'exemple de Jacques. Il est par contre peu probable qu'il me donne Jacques en exemple si, lors d'une conversation à bâtons rompus, il me signale que « Jacques a cessé de faire du sport » : le sport n'est-il pas censé être bon pour la santé ? Prenons maintenant un cas où le doxique n'intervient pas dans l'inférence. Lorsque j'entends : « Jacques se doute que Michel est venu », je comprends que Michel est effectivement venu, mais cette donnée particulière sur la présence de Michel ne ressort en rien d'un ensemble de croyances propre à ma communauté.

L'inférence peut se faire sur la base d'une donnée purement linguistique (le sens du verbe « se douter ») ou sur la base de données situationnelles (une remarque sur la tabagie au moment où l'un des interlocuteurs s'y livre). Elle peut aussi s'effectuer sur la base d'une bonne compréhension de ce que Grice appelle maximes conversationnelles (on y reviendra) : si je signale que je suis en panne d'essence et qu'on me répond qu'il y a un garage au coin de la rue, je suppose que mon interlocuteur ne m'aurait pas fourni cette information à ce moment précis s'il ne supposait que le garage est ouvert et qu'on y vend de l'essence (Grice 1979 : 65).

Dans la perspective argumentative, on reprendra la distinction établie par la pragmatique entre les présupposés qui sont inscrits dans la langue et ne peuvent faire l'objet d'un doute ou d'un déni total de responsabilité, et les sous-entendus qui sont entièrement contextuels et dépendent du déchiffrement de l'allocutaire, auquel la responsabilité du sens

construit peut être déléguée. Notons que dans les deux cas, l'implicite en situation argumentative peut soit faire partie du fonctionnement ordinaire du langage, soit au contraire être expressément mobilisé pour l'entreprise de persuasion. La réponse « il y a un garage au coin de la rue » fait partie de la première catégorie, la remarque « Jacques a cessé de fumer » de la seconde. Il n'en reste pas moins que le présupposé et le sous-entendu constituent des phénomènes distinctifs qui offrent à l'entreprise de persuasion des possibilités différentes.

2.2. Présupposés et sous-entendus

À la suite de Ducrot, C. Kerbrat-Orecchioni définit les présupposés comme « *toutes les informations qui, sans être ouvertement posées (i.e. sans constituer en principe le véritable objet du message à transmettre), sont cependant automatiquement entraînées par la formulation de l'énoncé, dans lequel elles se trouvent intrinsèquement inscrites, quelle que soit la spécificité du cadre énonciatif* » (Kerbrat 1986 : 25). Ce sont, selon Ducrot, les données à partir desquelles on parle, non celles qui interviennent directement dans la parole. La classe des sous-entendus, par contre, « englobe *toutes les informations qui sont susceptibles d'être véhiculées par un énoncé donné, mais dont l'actualisation reste tributaire de certaines particularités du contexte énonciatif* » (*idem* : 39). Ainsi, dans l'énoncé déjà cité « Jacques a cessé de fumer », le présupposé est « Jacques fumait auparavant » (qui dérive du sens du verbe cesser de – on ne peut interrompre, changer qu'une chose existant dans le passé immédiat). L'interprétation n'est pas contextuelle. Par contre, dans la réplique « Jacques a cessé de fumer » lancée dans une situation où l'allocutaire se livre à la tabagie, la situation permet d'inférer que le locuteur recommande à son allocutaire d'arrêter à son tour une pratique néfaste à sa santé et à celle des autres. C'est un sous-entendu que le calcul interprétatif se doit de reconstruire et dont l'énonciateur peut toujours refuser la responsabilité (ce n'est pas du tout ce que je voulu dire, je ne faisais que livrer une information). Dans le cas du présupposé, par contre (et contrairement à ce que Ducrot suggérait en introduisant la notion), le locuteur ne peut nier qu'il a fait entendre que Jacques fumait auparavant.

Les présupposés peuvent être dégagés à partir de leur support linguistique ou du contenu qu'ils véhiculent. Dans la deuxième catégorie, le présupposé d'existence peut être illustré par l'énoncé inaugural du texte de Romain Rolland à la jeunesse mobilisée de 1914 : « Vous faites votre devoir » (présupposé : il y a un devoir). Dans la première catégorie, on compte les verbes « aspectuels » ou « transformatifs » (comme « cesser de », « continuer à », « se réveiller », etc.), les verbes factifs (« savoir ») et contre-factifs (« prétendre », « s'imaginer »...), des morphèmes comme « encore », « aussi », des tournures syntaxiques comme les structures clivées (« C'est Georges qui a écrit ce livre ») ou les interrogations du type : « qui est venu ? » (présupposé : « quelqu'un est venu »). On en trouve des listes et des analyses aussi bien chez Ducrot que chez Kerbrat-Orecchioni (1986 : 38-39). Ducrot souligne le fait que le refus des présupposés est ressenti comme une agression et entraîne une rupture de la communication, car il mène à remettre en question le cadre même dans lequel le dialogue est censé s'inscrire.

Le présupposé, qui est inscrit selon Ducrot en langue et fait partie du sens de l'énoncé, joue un rôle important dans l'argumentation prise au sens large comme tentative de persuasion (et pas seulement comme enchaînement d'énoncés). Prenons par exemple cette déclaration de Jules Ferry dans un discours à la Chambre du 28 juillet 1885, où il répond aux attaques d'un député qui s'en prend au colonialisme français au nom des droits des peuples colonisés : « Je répète qu'il y a pour les races supérieures un droit, parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont le devoir de civiliser les races inférieures » (Girardet 1983 : 103). Le posé est que les races supérieures ont un droit et un devoir. Le présupposé est qu'il y a des races supérieures et des races inférieures – et, dans le contexte de ce discours, « les races supérieures » est une description définie qui se réfère aux peuples européens et donc sous-entend que la France appartient à la catégorie de ceux qui ont le droit de coloniser. Qui plus est, la relation de causalité marquée par « parce que » présuppose que devoir et droit sont liés (ceux qui remplissent des devoirs ont des droits). Enfin, le terme « civiliser » qui signifie faire « passer une collectivité à un état social plus évolué » (*Dict. Robert*) présuppose que ce passage est bénéfique et qu'il représente un don. La France ne colo-

nise pas, elle civilise. Le tout se relie à une idée reçue d'ordre moral selon laquelle les mieux pourvus doivent donner aux plus démunis. On voit que les présupposés de cet énoncé font partie d'un système idéologique répandu à l'époque, qui justifie la vaste entreprise de colonisation de la France en termes de mission civilisatrice.

Par opposition au présupposé, le sous-entendu est déchiffré par l'allocutaire sur la base des principes de coopération que Paul Grice désigne comme étant à la base de la conversation et au fondement de l'implicite ou du moins de ce qu'il appelle les « *implicatures* » – dans la traduction française, « implicitation ». Grice part de l'idée que l'échange verbal est régi par des règles tacites, qu'il nomme « maximes conversationnelles » et qui constituent en gros des principes de coopération (dits CP, « *cooperation principles* »). Ceux-ci se définissent globalement par l'injonction : « que votre contribution conversationnelle corresponde à ce qui est exigé de vous, au stade atteint par celle-ci, par le but ou la direction acceptés de l'échange parlé dans lequel vous êtes engagé » (Grice 1979 : 71). Il pose ainsi la maxime de quantité qui règle la quantité d'information à fournir, la maxime de qualité qui demande de ne pas affirmer ce qu'on sait faux ou pour lequel on manque de preuves, la maxime de relation qui exige la pertinence du propos, la maxime de modalité qui impose la clarté. Les violations de ces maximes peuvent dans certains cas donner naissance à l'implicitation conversationnelle. Cela se produit quand le locuteur transgresse ouvertement la règle alors qu'on n'a aucune raison de penser qu'il refuse la coopération (ni qu'il agit de la sorte pour respecter une autre règle qui entre en contradiction avec la première). L'allocutaire doit alors se demander comment le fait de respecter les CP peut se concilier avec ce qui a été dit (Grice 1979 : 64).

Un exemple classique en est le professeur qui dans une recommandation note que l'étudiant a été assidu et a une belle écriture (violation de la règle de quantité). H. Paul Grice commence son analyse par un exemple fondé sur la maxime de relation : A demande à B comment va un ami commun qui travaille en ce moment dans une banque et B répond : « Oh, pas mal, je crois, il s'entend bien avec ses collègues et on ne l'a pas encore mis en prison. » Il est clair que l'infor-

mation littérale viole la maxime de relation puisque l'énoncé « il n'est pas encore en prison » ne répond pas à la demande et ne peut être déchiffré que si l'on observe la démarche suivante : le locuteur qui a dit « il n'est pas encore en prison » respecte les CP, et il sait que l'allocutaire comprend qu'il est nécessaire de supposer qu'il pense que l'ami commun est malhonnête pour que son discours fasse sens. En d'autres termes « il sait [...] que je comprends qu'il est nécessaire de supposer qu'il pense Q ; il n'a rien fait pour m'empêcher de penser Q, il veut donc que je pense ou du moins me laisse penser Q ; donc il a implicité » (Grice 1979 : 65).

Van Eemeren et Grootendorst, dans leur théorie de l'argumentation, montrent combien les CP de Grice sont utiles pour expliciter les prémisses manquantes d'une argumentation, opération qu'ils estiment indispensable pour reconstruire à bon escient l'argument du locuteur et ce à quoi l'énoncé avec sa charge implicite l'engage (1984 : 133-137). Prenons, plutôt qu'un des exemples construits par le linguiste, un fragment du *Premier Manifeste du surréalisme* d'André Breton (1924) :

Le surréalisme poétique, auquel je consacre cette étude, s'est appliqué jusqu'ici à rétablir dans sa vérité absolue le dialogue, en dégageant les deux interlocuteurs des obligations de la politesse. Chacun d'eux poursuit simplement son soliloque... (1981 : 49).

Le discours manifestaire prend d'abord appui sur des présupposés : il pose et dans ce geste fonde le surréalisme à partir du présupposé d'existence (la vocation du manifeste est par définition de faire exister un mouvement en en parlant). Il présuppose par l'emploi du verbe « rétablir » que le dialogue avait perdu sa vérité et par le participe présent qui désigne la façon dont cette récupération s'effectue, que les « obligations de la politesse » dénaturent l'authenticité du dialogue. Le posé de l'énoncé est l'objectif du surréalisme concernant la réinstauration de la vérité perdue du dialogue. Jusque-là, on semble rester prudemment dans le domaine des idées reçues sur la nécessité de retrouver l'authenticité de la communication intersubjective et sur le caractère ar-

tificiel et contraignant de la politesse qui fausse le naturel. Cependant l'énoncé qui suit se situe dans une toute autre sphère et semble à première vue manquer de pertinence par rapport au thème du dialogue. Il évoque en effet le soliloque qui est à l'opposé de toute communication dialogale. Pour rétablir la pertinence de cette suite inattendue, il faut donc que l'allocutaire parte du principe qu'il n'y a aucune raison de penser que le locuteur ne veut pas respecter les CP et donc qu'en disant P : en parlant du soliloque dans l'énoncé qui fait suite à l'affirmation sur le dialogue, il veut que l'allocutaire pense Q : que le dialogue est soliloque. Dès lors le texte dévie de la doxa prévue vers une para-doxa impliquant l'équivalence de l'échange verbal et de la parole que le sujet dévide pour lui seul, c'est-à-dire en dissolvant le dialogue dans le monologue, ou encore en voyant dans le monologue la vérité du dialogue. Cette attaque contre la communication sociale dérive de l'implicitation par laquelle le locuteur présente à son lecteur une position à laquelle il tente de le faire adhérer sans l'étayer de raisons argumentées.

L'implicitation comme transgression délibérée des CP et comme sous-entendu qui dépend de données contextuelles délègue souvent à l'allocutaire la responsabilité d'une interprétation que le locuteur se refuse à prendre en charge. Ducrot différencie ainsi entre le posé qui « est-ce que j'affirme en tant que locuteur », le présupposé qui est « ce que je présente comme commun aux deux personnages du dialogue », et le sous-entendu comme « ce que je laisse conclure à mon auditeur » (Ducrot 1984 : 20). Dans cette dernière catégorie, on compte l'insinuation qui est un sous-entendu malveillant, et l'allusion où il est fait référence à quelque chose qui n'apparaît pas dans la littéralité du discours et qui est connu de certains interactants et d'eux seuls, établissant de ce fait entre eux une connivence (Kerbrat-Orecchioni 1986 : 46).

3. Les connecteurs

Le dit et le non-dit s'inscrivent dans des énoncés qui ne peuvent se développer dans l'argumentation qu'à l'aide d'instruments de liaison : ce sont les connecteurs. Ceux-ci ont été abondamment étudiés par Ducrot et les pragmaticiens situés dans sa mouvance. *Les Mots du discours* (1980) qui se penche

plus particulièrement sur « mais », « eh bien », « d'ailleurs » et « décidément » leur est presque entièrement consacré et nous ne pouvons qu'y renvoyer. Ducrot a par ailleurs étudié des connecteurs destinés à marquer la causalité comme « car », « parce que » et « puisque », en examinant leurs différences. Ces acquis ont rapidement été intégrés aux analyses littéraires, dans les diverses tentatives de mettre au point une « pragmatique pour le discours littéraire » (on se reportera avec profit, à ce propos, à l'ouvrage de Maingueneau, 1990). Les connecteurs touchent directement à l'analyse argumentative en ce qu'ils ajoutent à leur fonction de liaison une fonction de mise en relation argumentative. Les unités ainsi articulées sont de types divers, et on a souvent souligné leur hétérogénéité. Le connecteur peut opérer entre deux énoncés (« j'ai bien reçu votre invitation, mais je ne serai plus à Paris à ces dates »), entre deux lexèmes (« il est intelligent mais paresseux »), entre de l'implicite et de l'explicite, entre énonciation et énoncé.

Prenons, par exemple, les emplois de « mais » et de « car » dans la réponse de Lionel Jospin aux accusations dont il fait l'objet à l'Assemblée nationale à la suite de sa déclaration sur les actions terroristes du Hezbollah libanais. « Équilibre ? Oui. Impartialité ? Sans doute. **Mais** autour de quelles valeurs, autour de quels objectifs, pour quelle dynamique ? » (*Le Monde* jeudi 2 mars, p. 8.) Si l'on reprend les analyses de Ducrot, on dira que nous trouvons ici un premier mouvement : l'équilibre et l'impartialité sont nécessaires et on pourrait en conclure qu'ils doivent guider la politique (P est vrai, on aurait tendance à en conclure R). Il ne faut pas en tirer cette conclusion, car ce qui doit guider la politique, ce ne sont pas l'équilibre et l'impartialité en eux-mêmes et pour eux-mêmes, ce sont les valeurs et les objectifs qu'ils sont censés servir (il faut non-R plutôt que R, Q étant considéré comme un argument plus fort pour non-R que P pour R). On remarquera qu'une partie de l'argumentation repose sur l'implicite, puisque dans la tournure elliptique qui lui donne sa force incisive, le discours laisse entendre plutôt qu'il n'affirme ce dont on débat, à savoir : quel est le principe qui doit guider l'attitude politique de la France au Moyen-Orient ? Qui plus est, le présupposé d'existence implique qu'il y a des valeurs autour desquelles se construit l'équilibre politique et

des objectifs qu'il doit réaliser. Il les présente comme allant de soi pour pouvoir s'appuyer sur le lieu selon lequel il faut donner la préférence aux principes sur les conséquences. Reprenant ainsi les termes du consensus qui mènent à sa condamnation, citant le discours de l'autre en ne le reprenant à son compte que pour le remettre en question, Jospin oppose aux idées reçues un examen de leur raison d'être, aux principes les raisons profondes qui les ont fait adopter. On remarquera le questionnement qui oppose aux deux interrogations suivies d'une réponse brève et claire une interrogation plus complexe qui ouvre la réflexion. Le locuteur se présente non seulement en homme à principes, mais en homme de raison capable de repenser en profondeur une question quand un problème se pose.

« Être impartial ne conduit pas à être aveugle à des actes dangereux pour le processus de paix. Nous devons faire preuve d'équilibre, **mais** nous devons être sans indulgence pour ceux qui utilisent la violence » (*ibid.*). Une fois de plus, P est vrai (faire preuve d'équilibre est nécessaire), et on pourrait en conclure R (c'est ce que la France doit faire en priorité). La conclusion non-R (ce n'est pas ce que la France doit faire avant tout, il y a d'autres priorités) s'impose dans le deuxième mouvement, l'argument Q (la violence est répréhensible et doit être condamnée) étant plus fort que l'argument P (la nécessité de l'équilibre). Ceci se justifie à deux niveaux : le premier moral (Q comme argument moral apparaît comme plus important que P comme argument politique, voire stratégique) ; le second logique et reposant sur un lieu comme topos logique (le principe qui justifie quelque chose est plus important à préserver que cette chose, une fois de plus le principe prime sur la conséquence).

On comprend dès lors la nuance qui sépare les deux réponses du début : « Équilibre ? Oui. Impartialité ? Sans doute. » Le « sans doute » laisse déjà entendre le « mais » qui suit, car il se donne non comme une pure affirmation, mais comme une concession : « sans doute, mais... ». Et effectivement, la valeur d'impartialité se trouve ici remise en cause puisque l'équilibre à maintenir entre les parties pour servir la paix débouche paradoxalement sur la nécessité de la partialité. Il faut prendre parti contre la violence pour servir fidèlement l'objectif auquel est soumise l'impartialité. Et Jospin

termine curieusement par cette déclaration : « **Car** cela ne renforce pas la position de la France d'être faible par rapport à la violence ou au fanatisme. » Les pragmaticiens posent que « car » diffère de « parce que » en ceci que ce dernier pose au sein d'une subordination syntaxique une relation de causalité pour expliquer un fait connu de l'allocutaire. « Car », au contraire (comme d'ailleurs « puisque ») suppose deux actes d'énonciations successifs, une première énonciation qui pose P, puis une seconde qui la justifie en disant Q. Donc il s'agit de justifier : « nous devons être sans indulgence pour ceux qui utilisent la violence ». Sans tenir compte du fait que cette proposition a été amenée au terme d'une argumentation qui vise à la fonder en raison et à la légitimer, la conclusion reprend les choses en quelque sorte à zéro et se propose de justifier à la fois l'argument avancé et la raison d'être du discours qui l'avance. La reprise crée un effet curieux car elle déplace les raisons déjà alléguées, remplaçant l'éthique et les grands principes qui guident une politique de paix par un intérêt national fondé sur la puissance. Dans ce dernier mouvement, qui s'ajoute de façon quelque peu imprévue aux précédents, Jospin réfute le contre-argument implicite selon lequel sa déclaration, en rompant l'équilibre et en perturbant les relations avec les Palestiniens, le Liban et les pays arabes, affaiblit la France et sa capacité à intervenir dans un conflit international au même titre que les autres grandes puissances. La réfutation se trouve dans la forme négative : « cela ne renforce pas la position de la France... ». Le « car » introduit alors l'idée que le locuteur a choisi d'effectuer cet acte de parole qu'est le blâme du Hezbollah pour renforcer la France et non pour l'affaiblir. La raison qui vient étayer cet argument est fondée sur un jeu de mots qui produit une (fausse) lapalissade : on ne peut devenir fort en étant faible (« cela ne renforce pas... d'être faible »). Ce principe logique de la non-contradiction est fondé sur un lieu commun moral – celui qui ne sait pas défendre ses principes ne sera pas respecté –, mais aussi sur une estimation politique – les pays qui ne sauront pas endiguer la violence du fanatisme de tous bords (et ici, sous-entendu, de l'islamisme, les forces chi'ites du Liban sont soutenues par l'Iran) ne peuvent que s'affaiblir par leur complaisance. Il est intéressant de voir comment le « car » introduit une justification en quelque sorte surimpo-

sée aux raisons déjà alléguées en faisant interférer une fois de plus les principes moraux et les calculs politiques, à savoir la conduite à tenir pour réaliser ses objectifs et tenir son rang. Il renforce en même temps l'ethos de l'homme d'État intègre en rappelant que l'appel aux principes n'est pas incompatible avec une politique bien pensée.

Ce bref exemple montre à la fois l'importance des connecteurs et la façon dont ils sont inextricablement liées à une série d'autres facteurs comme l'implicite, le tout devant être examiné dans son cadre d'énonciation et sa situation de communication spécifique pour être pleinement appréhendé dans sa dimension argumentative (c'est-à-dire comme entreprise de persuasion et non pas seulement comme enchaînement d'énoncés). Ce que confirmera, entre autres, la belle analyse de Jean-Michel Adam sur les connecteurs argumentatifs dans les discours de Pétain et de de Gaulle (dans Amossy 1999, repris dans Adam 1999, chapitre 6).

4. La contribution de l'analyse conversationnelle

Les développements considérables de l'analyse conversationnelle ont permis de relancer les études sur l'argumentation en les dirigeant vers de nouvelles pistes. Déjà en 1985, Jacques Moeschler proposait d'intégrer la théorie de l'argumentation à celle de la conversation à partir d'un corpus d'interactions authentiques. Ce type de recherche a été poursuivi dans des ouvrages comme celui de Guylaine Martel, *Pour une rhétorique du quotidien* (1998), qui étudie les schèmes argumentatifs cohérents et complexes qui sont produits en situation orale. Il est développé et théorisé dans les travaux de Christian Plantin (1996), qui met en particulier en valeur les notions de « script argumentatif », c'est-à-dire les argumentaires qui précèdent l'interaction, et de « sites argumentatifs » dans lesquels peut être actualisé un nombre de fois indéterminé un même script. Dans le cadre des arguments et des éléments de réfutation que fournit ce dernier, l'interaction concrète gère le différend en fonction des conditions génériques, des contraintes institutionnelles et de la dynamique particulière de l'échange oral qui peut être un

dialogue, un trilogue ou un polylogue. Ce sont les modalités particulières de l'argumentation en situation interactionnelle qui mobilisent aujourd'hui des chercheurs comme Christian Plantin ou Marianne Doury (1997). Leur objectif est de voir comment l'analyse conversationnelle peut alimenter les travaux sur l'argumentation et, réciproquement, comment la prise en compte de l'argumentation peut enrichir l'analyse des interactions dans le cadre du dialogue ou du polylogue (Plantin 1996 : 2). Pour C. Kerbrat-Orecchioni, les résultats de ces premiers travaux sur l'interaction argumentative permettent de mesurer à quel point son fonctionnement diffère de celui des discours monogérés traditionnellement étudiés par la rhétorique (dans Koren et Amossy 2002 : 182). La fécondité de ce type d'étude ressort pleinement de publications collectives comme le numéro 112 de *Langue française*, *L'argumentation en dialogues* (1996) ou du collectif *Autour de l'argumentation. Rationaliser l'expérience quotidienne* paru en 2000 sous la direction de G. Martel. Ces textes étudient aussi bien la question des séquences argumentatives en situation de dialogue et la structuration des développements argumentatifs spontanés que les diverses stratégies que représentent les jeux de rôles ou l'usage de la polyphonie. Ces recherches sur la parole quotidienne sont relayées par un ensemble de travaux linguistiques consacrés à la parole publique, en l'occurrence les situations de communication politiques ou médiatiques. Citons, en guise d'exemple, l'ouvrage que Francesca Cabasino consacre à l'interaction argumentative dans les débats sur l'immigration tels qu'ils apparaissent dans le discours parlementaire (2001).

Il s'agit là d'un vaste champ qu'il ne peut être question ici d'explorer de façon systématique. On se contentera de mettre en valeur quelques éléments reliés aux questions déjà étudiées pour en souligner l'importance dans les situations dialogales. Parmi les nombreuses facettes de l'argumentation en situation de dialogue, on abordera brièvement la négociation du rapport de places avec ses enjeux de pouvoir

et le ménagement des faces dans son rapport avec les règles de politesse mais aussi avec la construction de l'ethos¹.

Dans la mesure où l'argumentation exige qu'on examine avant toute chose qui parle à qui dans quel cadre et en quelles circonstances, il est clair que les rapports hiérarchiques et leur gestion discursive sont essentiels. C'est pourquoi la question du rapport de places sur laquelle François Flahaut a attiré l'attention dès 1978 joue un rôle non négligeable dans l'entreprise de persuasion. Il s'agit en gros des positions de dominant et de dominé qu'occupent les partenaires l'un par rapport à l'autre dans le déroulement d'une interaction. D'un côté, les interactants sont dotés au départ d'un statut qui les définit dans le discours qu'ils pratiquent ensemble (le suspect et l'enquêteur dans un interrogatoire, le professeur et ses élèves en classe, deux collègues de même rang dans une discussion, etc.). De l'autre côté, toute interaction permet de négocier le rapport de force préalable et de produire des changements, voire des renversements dans la distribution des places. Si les contraintes externes sont parfois puissantes, elles ne sont pas déterminantes dans la mesure où « les cartes peuvent toujours être redistribuées : les places font l'objet de négociations permanentes entre les interactants et l'on observe fréquemment de la part du dominé institutionnel la mise en œuvre de stratégies de résistance, de contre-offensives et de contre-pouvoirs... » (Kerbrat-Orecchioni 1992 : 72). Kerbrat choisit le terme de « taxème » pour désigner les éléments qui indiquent, mais aussi attribuent des positions hautes et basses dans l'échange. Parmi les taxèmes verbaux, elle note qu'est en position haute celui qui maîtrise un registre élevé de langue, qui impose à l'autre le style de l'échange et plus généralement les règles du jeu ; qui a la préséance dans les tours de parole ou qui a le « der-

1. Il faut préciser que toute forme dialogale de l'argumentation nécessite que soit pris en compte le type d'entreprise de persuasion qui s'y rattache. Il faut voir, par exemple, s'il s'agit d'un locuteur qui entend influencer son interlocuteur dans le face-à-face, de deux partenaires qui s'engagent dans une réflexion commune de type heuristique, ou de deux partenaires qui entendent se persuader l'un l'autre ou persuader un tiers à partir d'un échange polémique où chacun défend une autre thèse. Ces types de relation ne sont pas sans rapport avec les genres dialogaux : on pense par exemple à la différence que Francis Jacques établit entre le dialogue, la conversation et la négociation (Jacques 1988).

nier mot » ; qui impose le thème de l'échange, ou encore son vocabulaire et son interprétation des termes. La façon dont l'interaction verbale produit des tensions et des luttes souvent voilées entre les partenaires est en relation étroite avec l'un des enjeux essentiels du dialogue argumentatif : qu'il soit polémique ou amical, l'échange de points de vue donne à chacun la possibilité d'influencer les façons de penser de l'autre et d'orienter les modalités du comportement soit de son interlocuteur immédiat – dans une discussion entre amis, par exemple – soit du tiers à l'intention duquel le dialogue se déroule – comme dans une interview ou un débat politique.

C'est dans cette optique que Sivane Cohen, par exemple, analyse la correspondance diplomatique entre le chargé d'affaires français et Bismarck dans la relation épistolaire que l'ambassadeur fait à son ministre après la guerre franco-allemande de 1870 (Cohen 2002). Jurgen Siess étend l'analyse des rapports de places à la correspondance amoureuse en examinant les lettres de Paul Celan et de sa femme (Siess 2005). Prenons ici l'exemple de l'interview de Jacques Chirac avec Olivier Mazerolles et Gérard Leclerc au moment des présidentielles de 2002 ; il s'agit, non de l'entretien qui précède le premier tour analysé dans le chapitre 6, mais de celui qui suit le premier tour, au moment où le président sortant se trouve en rivalité directe avec le chef de file du Front national. On y trouve l'échange suivant :

Question (O.M.) :

Vos adversaires de gauche disent : oui, quand même, Jacques Chirac, il a servi les idées de l'extrême droite en basant sa campagne sur la sécurité, sur le déclin de la France.

Réponse :

Mais, monsieur Mazerolles, il aurait fallu être tout à fait sourd pour ne pas entendre ce que disaient les Français. Moi j'ai beaucoup voyagé avant la campagne, pendant la campagne, je n'ai pas rencontré un Français, une Française qui ne me dise à quel point son inquiétude était grande à l'égard de la violence, de l'insécurité.

On voit ici comment les deux partenaires usent du discours rapporté pour s'octroyer une position haute. Le journaliste se trouve hiérarchiquement en position basse face à celui qui est, non seulement l'un des deux candidats à la présidence, mais aussi le président actuellement en titre. Pour remplir ses fonctions, qui consistent à pousser son interlocuteur dans ses derniers retranchements et l'obliger à se livrer, il doit cependant dans l'interview se placer en position haute. Il le fait en initiant le thème du rapport au FN et en critiquant la campagne électorale de l'interviewé. Cette attaque qui met l'interlocuteur en position basse est autorisée par un procédé polyphonique : c'est l'énonciateur « vos adversaires de gauche », et non le locuteur Mazerolles, qui prend la responsabilité du dire au style direct. Cependant Chirac, dans sa réplique, veille à se remettre en position haute pour réfuter la thèse de la gauche véhiculée par son interviewer. Alors que Mazerolles se fait le porte-parole d'un parti politique, Chirac se donne comme celui de la nation entière : le thème de l'insécurité dont il a fait son cheval de campagne provient de l'opinion publique, non du FN. Pour retourner les rapports de force, il commence par un « Mais, monsieur Mazerolles », qui non seulement ouvre la contre-attaque en introduisant une opposition à l'argument exposé, mais encore fait assumer par le journaliste la teneur des propos que celui-ci prétend rapporter. La formule hyperbolique « il aurait fallu être sourd pour ne pas entendre... » reverse cette surdité au compte des opposants de Chirac – en l'occurrence, la gauche et le journaliste qui s'en fait ici le porte-parole.

Cet échange soulève la question de la gestion des faces qui est au cœur de l'analyse conversationnelle. En effet, l'argumentation *in praesentia* de deux ou de plusieurs partenaires doit prendre un soin tout particulier à rester dans le cadre normatif qu'exige le genre et la situation socio-institutionnelle. Toute entreprise de persuasion se situe dans un espace social qui comporte ses règles et il est impossible d'emporter l'adhésion de l'auditoire si on contrevient aux normes qu'il respecte. Un débat télévisé, une discussion entre convives à un dîner, un conflit d'opinions entre un homme et une femme se dérouleront différemment selon la culture considérée et les voies de l'argumentation ne seront pas les mêmes en France, aux États-Unis, au Japon ou au Maroc. C'est dans

cette perspective que les modèles de la politesse sur lesquels travaille l'analyse conversationnelle peuvent s'avérer précieux pour l'argumentation dans le discours.

Le modèle le plus connu est celui de Penelope Brown et Stephen Levinson (1978), qui se sont eux-mêmes inspirés du sociologue Erving Goffman (1973). Ils parlent de « *face threatening acts* » ou FTA, à savoir des actes qui menacent la face positive ou négative des interactants. La face positive (déjà évoquée dans le chapitre sur l'ethos) correspond aux images de soi que les partenaires construisent afin de se valoriser aux yeux de l'autre ; la face négative renvoie à ce que Goffman appelle les territoires du moi, à savoir son espace, ses biens et ses réserves cognitives et autres. Ainsi, les actes menaçants pour la face positive de l'allocutaire sont tous ceux qui peuvent le dévaloriser – la critique, l'accusation, le sarcasme, la réfutation. Ceux qui menacent sa face négative sont les incursions dans son domaine privé comme les questions indiscrettes ou la contrainte (interdiction, ordre). Mais il y a aussi des actes menaçants pour la face de celui qui en est l'origine : l'offre ou la promesse par lesquelles le locuteur empiète sur son propre territoire ; l'excuse ou l'autocritique par lesquelles il se dévalorise lui-même. D'où la nécessité de ce que Goffman appelle « *face work* », traduit en français par « travail de figuration » ou ménagement des faces, et qui doit permettre une interaction où aucun des participants ne perd la face. Si on reprend le fragment d'interview analysé plus haut, on voit que l'usage du discours rapporté qui permet à Olivier Mazerolles de se placer en position haute est efficace précisément parce qu'il permet d'attaquer le président sortant qui repose sa candidature sans pour autant enfreindre les lois de la politesse. L'indirection dans l'énoncé du reproche s'accompagne d'un modalisateur (oui, *quand même*, Jacques Chirac, il a servi les idées de l'extrême droite) qui atténue à son tour la virulence de l'accusation. En sommant son allocutaire de se justifier et de se laver du soupçon d'avoir aidé à la promotion de Le Pen scandaleusement devenu au deuxième tour le seul rival de Chirac, le journaliste menace gravement la face de ce dernier. Aussi doit-il recourir aux règles de politesse qui lui permettent d'atténuer la violence du reproche s'il veut soulever publiquement, et fortement, la question de la responsabilité de la montée de l'extrême droite. En répliquant qu'il

aurait fallu être sourd pour ne pas entendre l'inquiétude des Français concernant l'insécurité, Chirac fait plus que parer l'attaque. Il s'en prend à la face positive de son interlocuteur et, derrière lui, de tous ceux dont il dit rapporter les propos (en l'occurrence la gauche). Si sa formule permet de critiquer l'interviewer en même temps que l'adversaire, elle ne le prend cependant pas à partie d'une façon qui contreviendrait aux règles de la politesse. Elle s'en tient elle aussi à l'indirection : le raisonnement enthymémique reverse la surdité au compte de ceux qui n'ont pas entendu, donc de ses adversaires et de leur porte-parole improvisé. Mais aucune accusation n'est formulée explicitement. Le respect des règles de politesse permet donc à Chirac de contre-attaquer efficacement en manifestant son habileté à frapper sans jamais oublier les limites qu'impose la courtoisie. C'est dire que la maîtrise des règles de la politesse en situation polémique contribue à construire l'ethos du locuteur : la capacité à épargner la face de l'autre sans pour autant lui faire de concession fait partie de l'image de présidentiable que Chirac entend projeter.

Il est important de souligner ici que l'ethos des interactants est coconstruit dans l'échange, si bien qu'il se doit d'être sans cesse spontanément réadapté en fonction des réactions de l'autre. On a vu que dans son évocation de l'ethos en situation d'oralité, Kerbrat parle de « mise en place de processus d'*ajustement des images mutuelles* » : dans la perspective interactive de la pragmatique, « l'identité de chacun est *négociée* tout au long de l'échange discursif » (Kerbrat dans Koren et Amossy, 2002 : 147). Cette hypothèse interactionniste est confirmée par des études concrètes de corpus. Ainsi, une analyse contrastive du clip électoral et du débat télévisé montre bien comment un même candidat construit une image de soi différente dans un cadre monogéré, le clip électoral, et dans un contexte d'échange où il doit faire passer son message électoral en réagissant aux coups de l'autre (Amossy dans Siess et Valency 2002).

LECTURES CONSEILLÉES

- DUCROT Oswald *et al.*, 1980, *Les Mots du discours*, Paris, Minuit.
 DUCROT Oswald, 1984, « Présupposés et sous-entendus », *Le Dire et le dit*, Paris, Minuit.